la Renaissance du Loir&Cher

RL&C

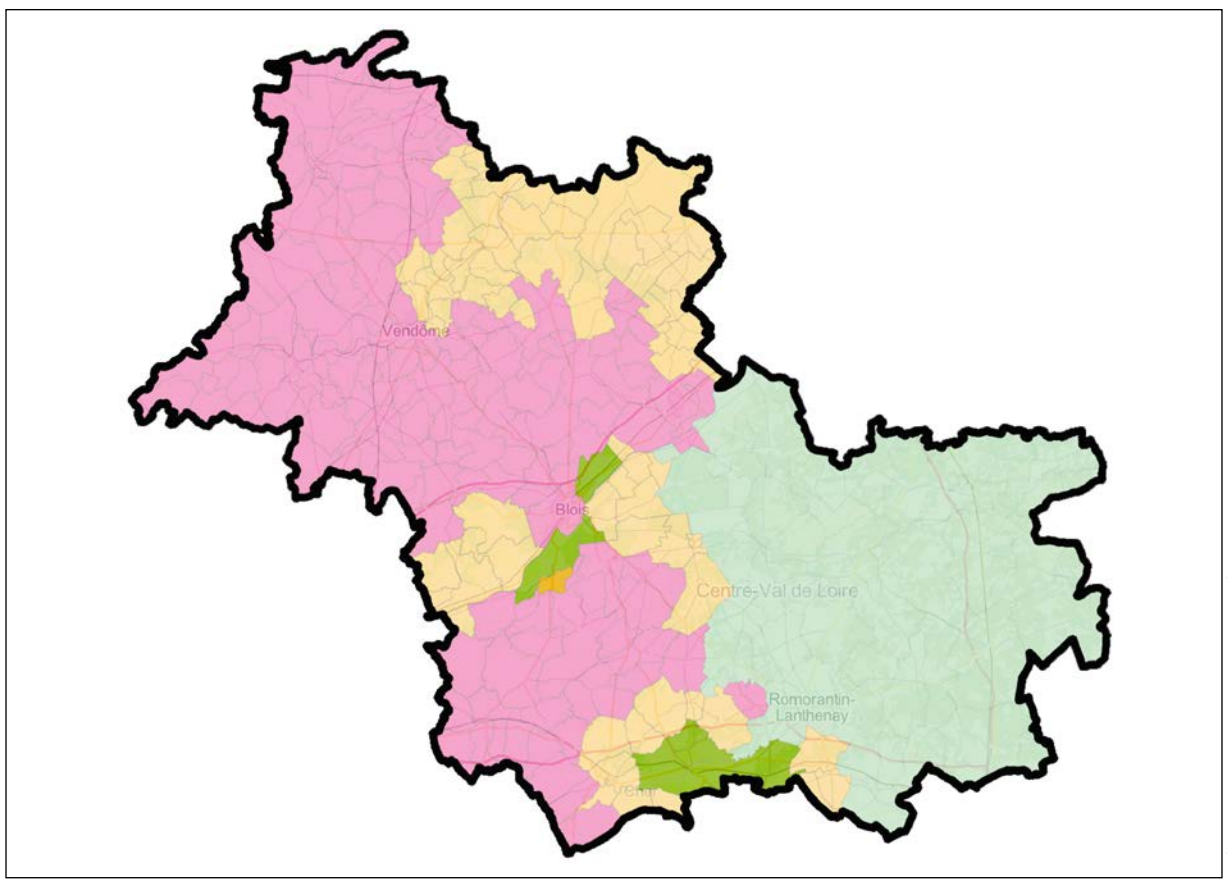
3 784064 501709 >

3 JUILLET 2026 - N° 3310 - 1,70 € - LAB2, 5 rue R. Garros, 41000 BLOIS - 02 54 78 12 44 - larenaissanceduloiretcher.fr

Déploiement de la fibre

Bientôt la fin du réseau cuivre

>> lire en pages 4 et 5



Capture d'écran/ Val de Loire Numérique

RL&C

Max Vauché

La chocolaterie renaît de ses cendres

>> lire en page 6

RL&C

Exposition

Léonard de Vinci, maître de l'eau à Amboise

>> lire en page 7

RL&C

Blois

Des Lyres d'été et un centre-ville animé

>> lire en page 11

RL&C

Sologne

7 nouveaux chemins à parcourir en VTT

>> lire en page 12



BILLET

Orgueil et préjugés

C'est avec un esprit de continuité qu'on ne peut vraiment pas leur dénier que les responsables de la Fraternité Saint-Pie-X construisent pierre par pierre leur chapelle. Osons même dire leur église car, à s'obstiner ainsi dans la défense et illustration d'un *Syllabus* contemporain et d'une encyclique *Quanta cura* réactualisée sous prétexte de défendre la foi dite « de toujours », les lefebvristes sont en train de terminer les travaux de leur édifice. Et ce bâtiment, désormais, se dresse à bonne distance de l'Église de Pierre, que les intégristes le veuillent ou non.

« *On nous change la religion* », disaient, dépités, les fidèles des années 70 devant les nouveautés pas toujours bienvenues que s'autorisaient les clercs occidentaux dans ces années-là. C'est méconnaître la bouffée d'espérance et d'air pur, non exempte de naïveté devant le rêve bien humain de « lendemains qui chantent », qui a balayé le catholicisme après le concile. Et c'est ramener tout l'enthousiasme des ecclésiastiques de l'époque aux « *fumées de Satan* » certes dénoncées à juste titre par un Paul VI presque affolé mais, qu'on le veuille ou non, aussi marginales qu'exaspérantes.

Dans les années 1860, le pape Pie IX, effrayé par le scientisme, le positivisme, l'éclatement programmé des empires en nations turbulentes, la démocratie et le relativisme, avait cru bon de construire un mur d'interdictions pour, pensait-il, sauver le christianisme. Comme aujourd'hui, cela s'inscrivait dans la lignée d'une pensée claire et nette : le « siècle » est mauvais, seule la foi catholique intégrale et sa mise en œuvre pleine et entière peut sauver ce monde pécheur. D'autres catholiques, même à l'époque, pensaient au contraire qu'il fallait se couler dedans et le faire évoluer de l'intérieur en assimilant ce qu'il pouvait avoir de bon.

C'est cet orgueil et ces préjugés qui animent aujourd'hui la Fraternité Saint-Pie-X. On est loin, très loin, d'une revendication liturgique : la profession de foi que la Fraternité a envoyée à Léon XIV est sans ambiguïté sur ce point. Le refus de la liberté religieuse en est le point central. Ainsi, comme leurs devanciers des siècles passés, les clercs lefebvristes rejettent l'enseignement officiel de Rome, ainsi que l'autorité du pape et des textes votés par le dernier concile. Dire, comme eux, que rien n'avait changé en deux mille ans et que tout est bouleversé depuis Vatican II est tout simplement faux. On constate plutôt que Léon XIII a pris le pas sur Pie IX : quand Pie rejetait le monde, son successeur Léon l'acceptait pour l'évangéliser.

Chacun sa logique ! Mais les prêtres de la Fraternité s'obstinent dans un jusqu'auboutisme qui dessert complètement leur cause. Férus de catholicisme traditionnel, ils devraient savoir mieux que les autres combien les dissidences autant que les hérésies ont toujours fini dans les poubelles de l'histoire. Certes, on peut leur reconnaître une fidélité totale à leurs convictions. Mais ils sont irrémédiablement condamnés à la marginalité et à l'oubli. Car vouloir se référer au pape en refusant son autorité demeure et demeurera toujours une incohérence insoluble. Alors admettons, le cœur serré, qu'est en train de naître pour de bon une nouvelle petite Église comme il en existe tant de par le monde.

Pour le plus grand malheur des fidèles entraînés malgré eux dans cette aventure qui, prenons-en le pari, sera sans lendemain.

Coup de crayon





Le Carton Comedy se dit arnaqué par O'Truck Park



Les humoristes sont venus à Blois en début d'année. Méryl SERTHELON

Ulrich de Greef est l'un des associés du Carton Comedy, « *le plus grand comedy club itinérant en France* ». L'association, fondée à Nantes et créée en janvier 2022, s'est structurée à l'automne 2023 autour de 12 associés, 2 salariés et près de 250 humoristes accompagnés.

« *O'Truck Park à Blois est venu nous chercher avant leur ouverture. Je suis venu pendant les travaux, il n'y avait presque rien* », se souvient Ulrich. Il se rappelle aussi que les propriétaires voulaient « *plein de gens différents. Ils avaient l'air de savoir où ils allaient et montaient une grosse structure.* »

Les deux entités se seraient alors mises d'accord pour programmer plusieurs spectacles de stand-up en Loir-et-Cher. « *Celui du mois d'octobre 2025 a été annulé car ils ont eu un retard d'ouverture* ». Idem avec les deux dates suivantes, également annulées à cause des travaux inachevés. O'Truck Park a finalement ouvert début décembre (lire notre édition du 19 décembre). Et de nouveaux spectacles du Carton Comedy ont été inscrits à la programmation. « *Les annulations n'ont pas été compensées. On n'a rien demandé. On pensait que la collaboration serait pérenne, les retards étaient indépendants de leur volonté, on n'a pas voulu être pénibles.* »

Des artistes se sont donc produits ici en janvier, puis en février et enfin en mars[1]. C'est là que les relations se sont compliquées. « *On ne pouvait plus se mettre où c'était convenu pour la rémunération au chapeau, on avait demandé à retirer des sièges et ça n'a finalement pas été fait.* » Malgré tout, Carton Comedy a préféré maintenir l'ensemble des spectacles. « *Des frais avaient été engagés pour les humoristes, les hébergements réservés.* » Selon lui, la salle qui peut accueillir 100 personnes avait aussi de plus en plus de mal à se remplir et il l'explique par un concept un peu boudé du public. « *Les gens n'aiment pas forcément le système de carte à créditer.* »

Mais le vrai problème pour Ulrich, ce sont les « *deux factures de 360 € chacune* » qui n'auraient pas été payées. « *Et on n'est pas les seuls, j'ai entendu parler d'un prestataire informatique pour un montant bien plus important que le nôtre, d'autres artistes, de problèmes avec les employés.* » Si Ulrich témoigne aujourd'hui, c'est à la fois pour inciter ceux qui seraient concernés à se regrouper mais aussi pour « *prévenir le public et éviter que d'autres artistes se fassent arnaquer* ».

Méryl SERTHELON

1) Michel Raffray, le dirigeant d'O Truck Park, a déclaré que le 3e spectacle avait été annulé par Carton Comedy.

Une autre version

Aux côtés de son avocat, Me Matthieu Micou, Michel Raffray, dirigeant de la société RFG qui porte O'Truck Park, donne une autre version. « *Je n'ai pas de litige commercial avec Carton Comedy. Il y en a un quand une facture est due. Ce n'est pas le cas* », lance-t-il.

Selon lui, O'Truck Park a effectivement sollicité Carton Comedy et programmé des spectacles d'humoristes. « *On a été d'accord pour une rémunération au chapeau des artistes. Deux spectacles se sont déroulés comme ça. En parallèle, on a reçu deux factures de 350 €[1] pour des frais de mise en place.* » Michel Raffray dénonce la pratique de Carton Comedy qui récupèrerait la somme du chapeau et donnerait « *80 € pour les artistes. Normalement le chapeau est pour les artistes, là pas du tout. Ils n'ont qu'un cachet de 80 €, ça ne fait pas beaucoup. Nous, on ne paie pas les gens au black, les artistes qu'on fait venir sont des pointures, ils ont des cachets et des bons cachets.* »

Le désaccord a conduit à l'annulation du 3e spectacle initialement prévu. Et l'histoire a pris une autre dimension en étant exposée sur les réseaux sociaux. « *Des actes malveillants de Carton Comedy et d'anciens salariés d'O Truck Park qui ont démissionné ou qui ont été licenciés pour manquement* », assure Michel Raffray. Les publications ont depuis été retirées. Mais le dirigeant atteste avoir reçu des « *menaces de mort* » de la part de Carton Comedy.

Me Micou, avocat de Michel Raffray depuis plusieurs années, assure que son client n'a aucun contentieux en cours, « *ni au conseil de prud'hommes, ni aux affaires civiles, ni au tribunal de commerce. Dans cette histoire, il n'y a pas eu de mise en demeure. Ce ne sont pas les voies normales qui sont utilisées pour récupérer l'argent.* » Me Micou déplore que des « *mensonges* » se soient greffés sur Internet. Il a donc décidé de demander une « *citation directe à comparaître devant le tribunal correctionnel de Blois pour diffamation* » à laquelle toutes les parties seront convoquées. L'objectif ? « *Ne pas se laisser diffamer, faire éclater l'escroquerie au grand jour* », déclare Michel Raffray. Pour son avocat, il est aussi question du « *préjudice personnel et commercial par ricochet* ».

MS

1) Les deux parties évoquent des sommes différentes.

LE GRAND Jeu de l'été

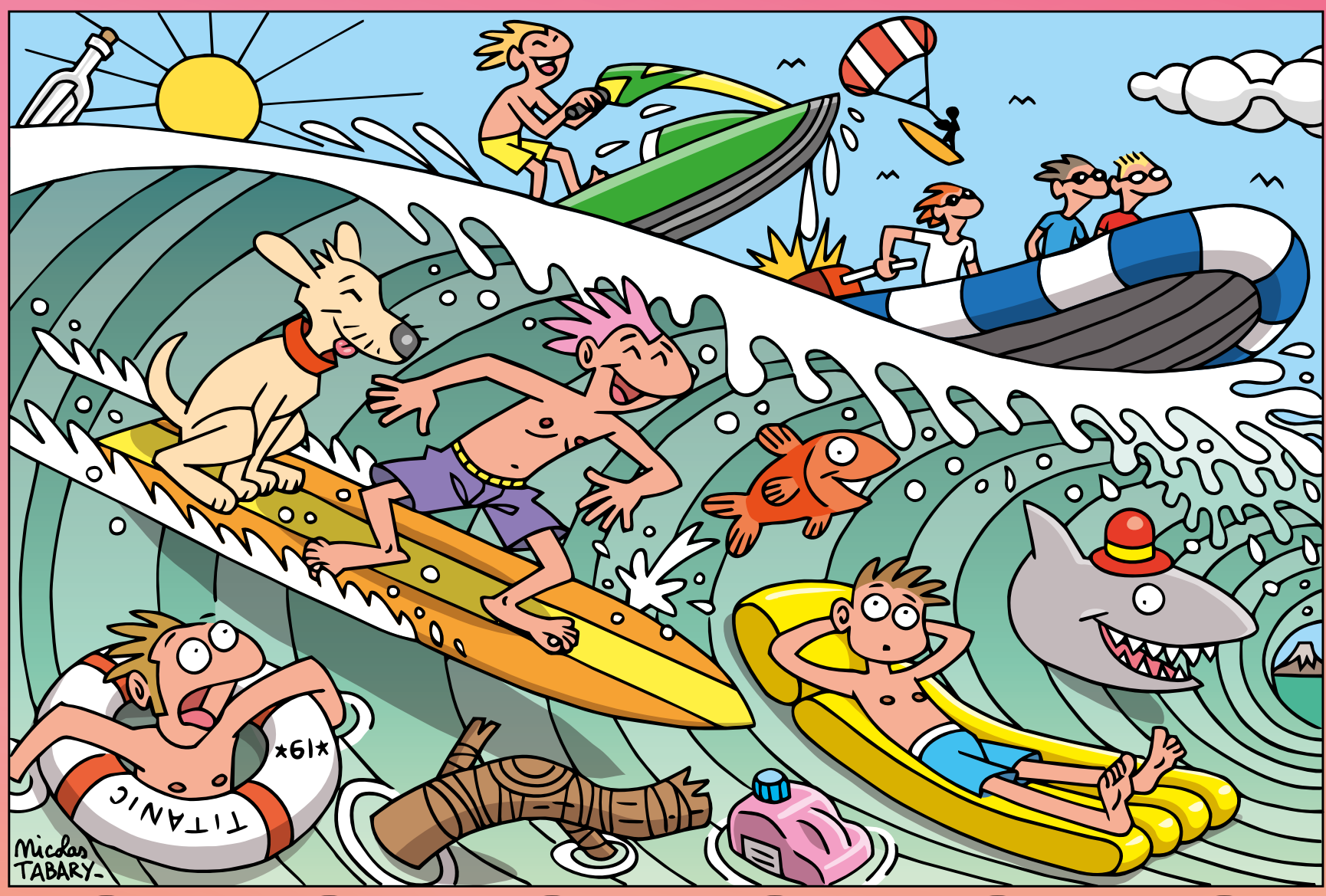
AVEC Renaissance Loir&Cher

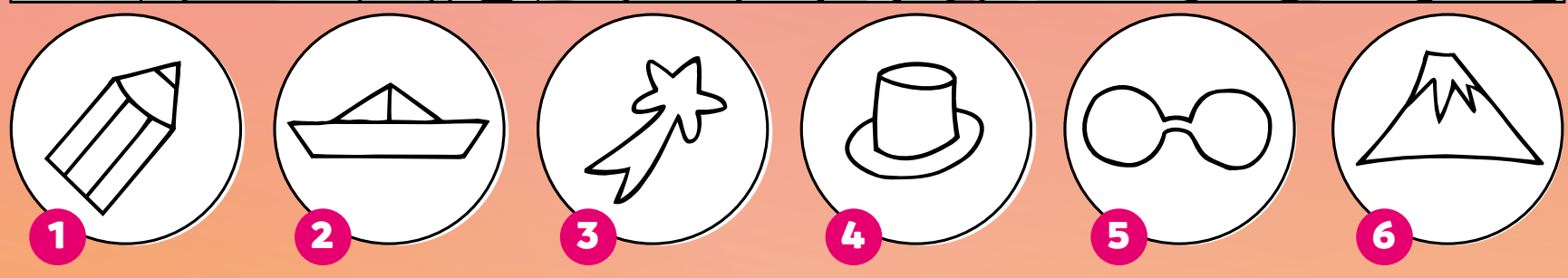
DU 3 JUILLET AU 14 AOÛT 2026

JOUEZ ET TENTEZ DE GAGNER !

Un week-end au **Futuroscope** pour 2 personnes
Deux entrées au **Futuroscope**

futuroscope XPERIENCES





MODE D'EMPLOI

- Durant **sept semaines**, retrouvez le grand jeu de l'été.
- Chaque semaine, trouvez, dans un nouveau dessin, les **trois objets cachés** (parmi les six proposés).
- Oubliez la couleur, **seules la forme et la taille** des objets **doivent être identiques**.
- Notez les **numéros** des objets trouvés (avec la date de parution) pour les reporter sur le **bulletin de participation** qui paraîtra dans le **journal du 14 août**, à renvoyer avant le jeudi 27 août 2026.
- *Jeu gratuit. 1 participation par foyer (même nom, même adresse).*

scannez-moi

SCANNEZ LE QR CODE POUR ACCÈDER AU RÈGLEMENT COMPLET



Le réseau cuivre s'arrête « demain »

Fin 2030, le réseau cuivre ne sera plus actif sur le territoire national. D'ici là, les communes vont progressivement basculer vers la fibre optique. Parmi les premières, dix communes du Loir-et-Cher le feront dès le 31 janvier 2027.



Il faut environ deux semaines pour que le technicien intervienne.

Val de Loire Fibre

Dans le Loir-et-Cher, 29.000 lignes cuivre sont encore actives aujourd'hui. Chaque année jusqu'à la fin du réseau cuivre prévue en 2030, elles vont basculer vers la fibre optique. Pour certaines, l'échéance est dans quelques mois.

À partir du 1er février 2027, les adresses des communes de Candé-sur-Beuvron, Chailles, La Chaussée-Saint-Victor (lire ci-contre), Ménars, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Billy, Châtillon-sur-Cher et Selles-sur-Cher et Gièvres ne seront plus alimentées par le réseau cuivre. Concrètement, *« c'est une coupure de service qui touche Internet, la TV, le téléphone fixe »*, explique Jean-Philippe Martignac, directeur général de l'opérateur Val de Loire Fibre, chargé de déployer le réseau en zone d'initiative publique[1]. Sur ce secteur, il constate *« un taux de pénétration assez faible de 65-66 % qui veut dire qu'un tiers des logements éligibles ne sont pas raccordés, soit parce qu'ils n'ont pas envie, que c'est une résidence secondaire ou alors parce qu'ils n'ont pas conscience des problématiques et ne pensent pas à anticiper »*. Dans la plupart des cas, il n'y a pas de difficulté de raccordement mais *« on a à ce stade une dizaine de cas plus compliqués techniquement et on ne peut traiter que les cas connus. Parfois, cela nécessite plusieurs mois de travaux donc on a peur que des difficultés apparaissent au dernier moment »*, prévient-il.

10 communes dès janvier

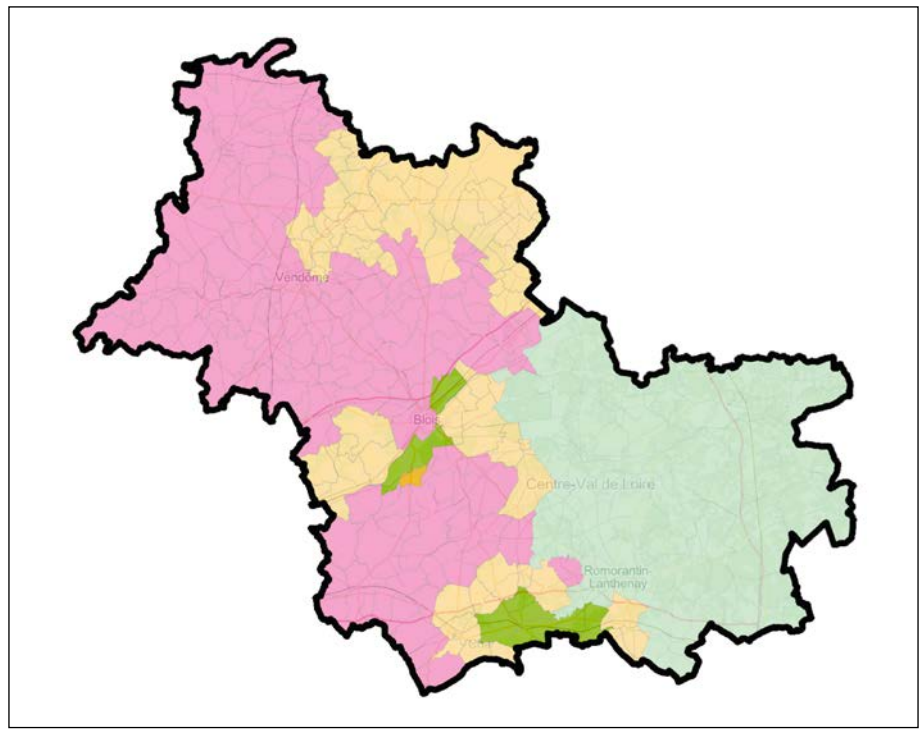
Ces premières communes concernées ont été choisies selon deux critères principaux : le taux de déploiement de la fibre et l'engagement de la commune pour la fibre. *« C'est-à-dire un nombre de logements éligibles à la fibre de 95 % sur le nombre total de logements et une ligne cuivre active à moins de 40 % »*, explique Emmanuelle Lacroix, directeur des relations avec les collectivités locales pour le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire chez Orange, l'opérateur en charge du déploiement en zone d'initiative privée[1]. À partir de cette présélection, l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) a publié le lot concerné fin 2024. *« Sur proposition d'Orange et validation des autres opérateurs, on a fait en sorte, à partir des tests et des apprentissages, de pouvoir éteindre des plaques en cohérence par rapport à la typographie du réseau. »*

Ce mardi 30 juin, 1.045 lignes étaient encore actives dans les communes concernées par cette première échéance, *« 534 dans la zone d'activité privée où le réseau est déployé par Orange et 511 en zone d'initiative publique »*, complète-t-il. Parmi ces lignes, certaines ne servent plus. Pour d'autres, *« une prise de conscience »* est nécessaire. Les opérateurs s'inquiètent notamment pour des petites entreprises et des commerçants qui se retrouveraient - et ce n'est qu'un exemple - sans terminal de paiement. Pour des collectivités, cela peut être un parcmètre, ou encore l'alarme d'un château d'eau qui ne fonctionnera plus. *« D'expérience, on sait qu'il en restera toujours, certains ne basculeront pas mais l'objectif est tout de même de purger le plus possible »*, souligne Emmanuel Lacroix.

Pédagogie et accompagnement

D'où l'importance d'expliquer, encore et encore. De nombreux points d'étapes sont organisés au fil des déploiements, notamment pour *« se montrer au plus proche des élus pour identifier ceux qui n'ont pas migré. Parce que le 1er février 2027, c'est demain »*, insiste le sous-préfet de l'arrondissement de Vendôme, Vincent Le Duff, en charge de l'aménagement numérique en Loir-et-Cher.

« La dernière année avant la bascule, on a le droit de transmettre la liste des adresses aux élus. Tous les mois, ils reçoivent une mise à jour. On a aussi corédigé un courrier pour préciser les enjeux aux administrés », poursuivent les opérateurs. Dans 95 % des cas, le déploiement ne pose pas de problème mais *« il ne faut pas que tout le monde se précipite dans les dernières semaines sinon ce sera compliqué et les délais s'allongeront »* alors qu'aujourd'hui il faut compter deux semaines maximum pour être raccordé à la fibre.



En vert foncé, les 10 premières communes où le réseau cuivre s'arrêtera fin janvier 2027.

Capture d'écran / Val de Loire Numérique

Faire le changement dès maintenant

Le territoire national a été découpé en 7 lots qui seront progressivement raccordés à la fibre d'ici à 2030. Le Loir-et-Cher est concerné des lots 3 à 7 : les dix premières communes en janvier 2027, puis 62 dont Vineuil en octobre 2028, 150 en janvier 2029 dont Vendôme[2] et enfin 44 fin 2030 dont Romorantin. *« Les lots 6 et 7 concerneront principalement la Sologne dans le département, qui est une zone pouvant présenter quelques difficultés à raccorder. Souvent c'est une partie finale qui manque, pas de fourreau ou pas de poteau pour aller chez les gens mais on travaille déjà dessus »*, assure Jean-Philippe Martignac.

Sur le site de Val de Loire Numérique il est possible d'indiquer son adresse pour connaître l'échéance du réseau cuivre[3]. Mais l'idée est bien de prendre les devants, de ne pas attendre ce moment-là et *« de sensibiliser tout le monde. Les familles, les aidants, ont aussi un rôle à jouer auprès des publics les plus fragiles »*, ajoute Gaëtan Grève, directeur technique au Syndicat mixte ouvert Val de Loire Numérique.

Contacter son opérateur

Quoi qu'il en soit, la démarche reste la même pour l'usager : *« Pour avoir la fibre optique, il faut s'abonner, qu'importe l'opérateur. C'est lui qui fera le nécessaire ensuite »*, résume-t-il. C'est donc son opérateur qu'il faut contacter en premier pour faire modifier son abonnement.

« Dans l'imaginaire, on pense que c'est plus cher. Mais les offres fibre sont équivalentes, voire moins chères selon les contrats. Quelqu'un qui ne voudrait qu'une offre téléphone peut l'avoir par la fibre », tient à rappeler Emmanuel Lacroix. Idem pour l'inquiétude face aux coupures électriques : *« La fibre est soumise aux mêmes aléas que le cuivre. Le délestage électrique est un sujet mais il l'est pour les deux »*, répond-il. Sans oublier d'autres avantages : un débit 50 fois supérieur, une consommation d'énergie divisée par trois et forcément moins de risque d'incidents de vol de cuivre.

Méryl SERTHELON

1) Les communes sont réparties en zone d'initiative privée (réseau déployé et exploité par l'opérateur Orange) et en zone d'initiative publique (réseau déployé et exploité en délégation de service public par l'opérateur Val de Loire Fibre, filiale du groupe Lumière).

2) La ville de Vendôme est raccordée par XpFibre, une filiale d'Altice France.

3) https://www.valdeloirenumerique.fr/la-fibre/fin-du-cuivre/



La performance de la fibre est nettement supérieure à celle du réseau cuivre.

Val de Loire Fibre



Peu nombreuses, quelques interventions sont plus compliquées.

Val de Loire Fibre

Une très bonne couverture régionale

Ce 30 juin, l'Insee Centre-Val de Loire a publié sa dernière étude Le Centre-Val de Loire : première région en termes d'éligibilité à la fibre.

Alors que la France métropolitaine est couverte à 78 %, la région Centre-Val de Loire l'est à 90 %. 12 points de plus que le niveau national qui en font la première région en termes d'éligibilité à la fibre. Seuls 0,7 % des habitants résidents dans une zone blanche (zone dans laquelle le déploiement de la fibre n'a pas encore commencé).

En Loir-et-Cher, 93 % des habitants résident dans une zone fibrée, idem dans l'Indre et en Indre-et-Loire. La part est un peu supérieure dans le Cher (95 %) et inférieure au nord de la région : 86 % en Eure-et-Loir, 83 % dans le Loiret.

En parallèle, le déploiement des réseaux mobiles 5G se poursuit dans la région où 62 % des habitants vivaient dans une zone couverte par les 4 opérateurs à fin 2025 et seulement 2 % dans une zone non couverte en 5G.

Plus de 9 habitants sur 10 bénéficient d'une bonne qualité 4G au sein de leur logement.

Fin de la 2G

En parallèle de la fermeture du réseau cuivre, le réseau mobile 2G va également prendre fin dès la fin de l'année 2026. Cela ne concerne que de très vieux téléphones portables, mais attention tout de même. Un vieil ascenseur, une vieille alarme peuvent aussi passer par ce réseau sans qu'on n'y prête attention.

La fin du réseau 3G est prévue fin 2028.

SUIVEZ NOUS !
Retrouvez-nous sur Instagram
@LARENAISSANCE
DULOIRETCHER

La Chaussée-Saint-Victor : une commune prête à passer à la fibre optique

La Chaussée-Saint-Victor fait partie de la poignée de communes du département dont le réseau cuivre s'arrêtera le 31 janvier 2027 au profit de la fibre optique.

La Chaussée-Saint-Victor a fait partie des premières communes du Loir-et-Cher à avoir été raccordées à la fibre, *« il y a une petite dizaine d'années, entre 2016 et 2018 »*, se rappelle le maire Stéphane Baudu. Dans quelques mois, elle fera aussi partie des dix communes concernées par l'arrêt du réseau cuivre[1].

Dans une aire urbaine aussi proche de Blois, la commune s'est rapidement mobilisée pour satisfaire une population qui avait de plus en plus de mal à se contenter d'un *« réseau cuivre vieillissant et obsolète qu'il était temps de changer et d'une connexion ADSL pas toujours idéale au profit d'une technologie plus fiable »*.

Selon la commune, l'opérateur qui effectue les travaux peut varier. À La Chaussée, ils ont été réalisés par Orange, assigné par l'État. Car le raccordement passe par deux étapes distinctes : les travaux d'installation de la fibre par l'opérateur et le raccordement *« c'est-à-dire faire les démarches »* que chaque usager doit entreprendre avec son opérateur.

À La Chaussée-Saint-Victor, les habitants se sont massivement abonnés et la plupart ont choisi Orange mais il est bon de rappeler que chacun est libre de choisir son opérateur. *« Ce sont eux qui tirent le réseau mais ils n'ont pas l'exclusivité. »*

Une centaine d'adresses pas raccordées

Il y a environ deux ans, alors que la commune était couverte à près de 96 %, *« on a commencé à nous parler de l'arrêt du réseau cuivre et du basculement à la fibre. On a eu des échanges environ chaque trimestre avec Orange pour faire un point sur la situation »*, développe le maire.

Une réunion avec le sous-préfet de Vendôme, Vincent Le Duff, et le directeur du Syndicat mixte ouvert Val de Loire numérique, Olivier Legros, a d'ailleurs eu lieu au mois de mai pour identifier les adresses qui n'étaient toujours pas raccordées afin de les sensibiliser (lire par ailleurs).

Sur 2.300 adresses, logements et entreprises confondus, cela en concernerait un peu plus d'une centaine d'après *« la liste reçue par chaque commune identifiant les clients qui utilisent toujours la connexion au réseau cuivre »*.

Stéphane Baudu l'explique de différentes manières. *« Certains pensent peut-être qu'ils n'en ont pas besoin. D'autres, que l'abonnement sera plus cher mais tout se compare. Beaucoup font aussi avec la 5G de leur téléphone et de leur tablette, sans abonnement fibre. Car en parallèle, la commune a également été très bien couverte en 5G. »*

Un basculement fin janvier 2027

Le 31 janvier 2027, les prestations passant par le réseau cuivre ne seront plus possibles dans la commune, *« on se doit d'informer et de sensibiliser »* les usagers. Avant l'été, un courrier cosigné par Orange et le maire sera distribué dans les boîtes aux lettres pour que ceux qui veulent s'en occuper à la rentrée puissent le faire. *« Orange s'est engagé à intervenir rapidement après la demande des clients. Car il faut aussi penser que cela touche aussi le système d'alarme, la téléassistance ou encore la domotique s'ils sont reliés à la box fonctionnant sur le réseau cuivre. »*

Depuis septembre, l'échéance a régulièrement été communiquée dans la revue municipale, sur les réseaux sociaux ou encore dans une newsletter. *« Il n'y a eu aucune réaction, même pas de questions pratiques »*, s'étonne le maire qui prévoit d'en parler une nouvelle fois à l'occasion d'une réunion publique programmée en septembre.



Le maire veille à ce que tout le monde soit informé. Méryl SERTHELON

« D'après les retours d'expérience d'Orange dans d'autres territoires, il n'y a pas eu de drame », car c'est bien la crainte de Stéphane Baudu : le risque qu'une personne isolée n'ait pas l'information, *« fasse un malaise et veuille appeler les secours, que des personnes âgées n'aient pas anticipé les choses et se retrouvent dans des situations compliquées »* mais le maire se rassure, *« beaucoup ont quand même un téléphone mais on veut aller vers le zéro défaut »*.

Méryl SERTHELON

1) Avec Candé-sur-Beuvron, Chailles, Ménars, Saint-Denis-sur-Loire, Saint-Gervais-la-Forêt, Billy, Châtillon-sur-Cher et Selles-sur-Cher.



La chocolaterie Max Vauché renaît de ses cendres

Fondée en 1986, la chocolaterie Max Vauché fête cette année ses 40 ans. 18 mois après l'incendie qui avait détruit le site du Controis-en-Sologne, l'entreprise a inauguré le 25 juin son nouveau site de production à Bracieux

Livré le 7 mai, le site de 1.760 m² dont 1.500 m² dédiés à la production, sur le parc des Châteaux à l'entrée de la commune solognote de Bracieux, concrétise le projet de développement de la chocolaterie Max Vauché dont l'outil industriel du Controis-en-Sologne avait été ravagé par un incendie le 13 décembre 2024. Depuis, la production était réalisée dans les locaux de l'ancien Aldi de Contres.

« Après plusieurs mois d'activité en mode dégradé, le site offre 30 % de surface supplémentaire ce qui nous permettra de répondre aux demandes de nos partenaires commerciaux et de notre fidèle clientèle dans d'excellentes conditions de production et d'organisation », se félicitait Emmanuel Legoff, co-dirigeant avec Valérie Chiron, lors de l'inauguration qui a eu lieu le 25 juin.

11 mois de travaux

Dans son discours empreint d'émotion, ce dernier a vivement remercié tous les partenaires (banque, assurance, fournisseurs, etc.), ainsi que la Communauté de communes du Grand Chambord et ses deux présidents (Gilles Clément et Jean-Luc Dautremepuis depuis les dernières élections) pour leur soutien puissant dans le projet de construction de cette nouvelle unité de production. La collectivité a ainsi cédé à l'entreprise un terrain de 9.000 m² et a accéléré les procédures.

Le projet a donc pu être rondement mené. Onze mois seulement se sont écoulés entre l'attribution du permis de construire (le 18 juin 2025) et la livraison en mai dernier. Les 17 entreprises (dont 13 locales) ont relevé le défi de bâtir l'unité en seulement 165 jours. Un record. Entièrement financé par la PME avec un soutien bancaire, l'investissement de 3 millions d'euros fait la part belle à la transition écologique avec des panneaux solaires photovoltaïques couvrant, a minima, 50 % des besoins énergétiques et un système de récupération de la chaleur froide particulièrement innovant et performant[1].

À quelques centaines de mètres de l'atelier historique du Moulin, le nouveau site, entièrement éco-conçu selon les plans de l'architecte Dominique Boitte, offre des conditions de production exceptionnelles. Il comprend notamment le laboratoire de fabrication principal, le service conditionnement, un espace de stockage et accueille les locaux administratifs et le siège social de la PME. Les salariés ont été associés au projet dans le cadre de la politique RSE. Ils sont aujourd'hui 47 collaborateurs dont 18 chocolatiers.

« La Communauté de communes du Grand Chambord est heureuse d'accompagner l'entreprise pour lui permettre l'ouverture d'une nouvelle page de son histoire », s'est félicité Jean-Luc Dautremepuis, président du Grand Chambord, tandis que Corinne Gauget, maire de Bracieux, soulignait la résilience et l'ancrage local d'une entreprise qui *« sait faire fondre les cœurs et les papilles »*.

Sur un marché du chocolat où les prix sont en forte hausse (+ 36 % en 4 ans), la chocolaterie Max Vauché tire son épingle du jeu grâce à une clientèle fidèle dans ses cinq boutiques en région Centre-Val de Loire, une politique commerciale dynamique auprès des distributeurs (grandes et moyennes surfaces et épiceries fines) et prescripteurs (CSE) et la qualité artisanale jamais démentie de ses chocolats, confiseries et glaces depuis près de 40 ans. La proximité des deux sites de production sera sans conteste un atout dans les années à venir, notamment en limitant les déplacements des équipes.

Jean-Luc VEZON (clp) & MS

1) Réalisé par Alpha Services Val Froid.



L'entreprise compte 47 collaborateurs dont 18 chocolatiers.

Jean-Luc VEZON (clp)



Environ 50 tonnes de chocolat sont produites chaque année.

Jean-Luc VEZON (clp)



De nombreux élus ont fait le déplacement.

Jean-Luc VEZON (clp)

OFFRE D'ABONNEMENT INTÉGRAL
au journal papier + internet
SPÉCIAL ÉTÉ

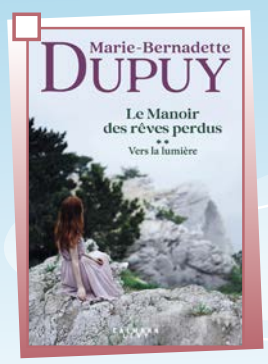
CHOISISSEZ VOTRE FORMULE* :

1 AN = 70 €
52 numéros
soit 10 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

2 ANS = 132 €
104 numéros
soit 26 numéros offerts
par rapport à l'achat en kiosque

CHAQUE OFFRE COMPREND :
Le journal livré chez vous chaque semaine
L'édition numérique dès 7h le vendredi dans votre espace Abonné
Les articles en illimité sur larenaissanceduloiretcher.fr

+ VOTRE LIVRE OFFERT* :



SAGA FAMILIALE



THRILLER PSYCHO.



RÉCIT AUTOBIO.

MERCI DE REMPLIR VOS COORDONNÉES
Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre abonnement
*Cochez votre choix d'abonnement + votre livre offert (dans la limite des stocks disponibles)

Nom : ..... Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code postal : ..... Ville : .....
Email : .....
Tél : .....

Offre valable pour tout nouvel abonnement, jusqu'au 15 août 2026

Retournez ce bulletin accompagné de votre chèque à l'ordre de **La renaissance du Loir-et-Cher** dans une enveloppe **NON AFFRANCHIE** :
Groupe Courrier Français – Service Abonnement
La Renaissance du Loir-et-Cher - Libre Réponse 88293 - 33529 Bruges CEDEX

Les données personnelles vous concernant font l'objet d'un traitement informatique par les journaux du Groupe PMSO et sont utilisées à des fins de gestion de votre abonnement et de relation client. Elles seront conservées pour une durée maximale de 3 ans à compter de la date de résiliation de votre abonnement. Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 06.01.1978 (art.27) et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit RGPD, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité et d'effacement de vos données en vous adressant par courrier « Protection des Données Personnelles - Courrier Français - 6 rue Pierre et Marie Curie - CS 42110 - 33525 BRUGES CEDEX ». Votre courrier doit préciser votre nom, prénom, adresse postale et doit être accompagné de la copie d'une pièce justificative d'identité. Vous avez également le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.

La Renaissance du Loir&Cher

Léonard de Vinci, maître de l'eau

Jusqu'au 13 septembre au Clos Lucé d'Amboise (37), une exposition immersive riche et étonnante raconte que durant 45 ans Léonard de Vinci a observé, étudié et dessiné l'eau et ses mouvements.



L'exposition présente des œuvres d'autres artistes, à l'image de La naissance de Vénus de Sandro Botticelli.

Laurence RICHER



Une frise chronologique retrace 45 ans de recherche et d'expérimentations et les grandes lignes de l'exposition présentée par (de g à d) Andréa Bernardoni, Pascal Brioist et François Saint-Bris.

Laurence RICHER



Un nombre incroyable de maquettes permettent de comprendre le travail du maître.

Laurence RICHER

CHEZ NOS VOISINS

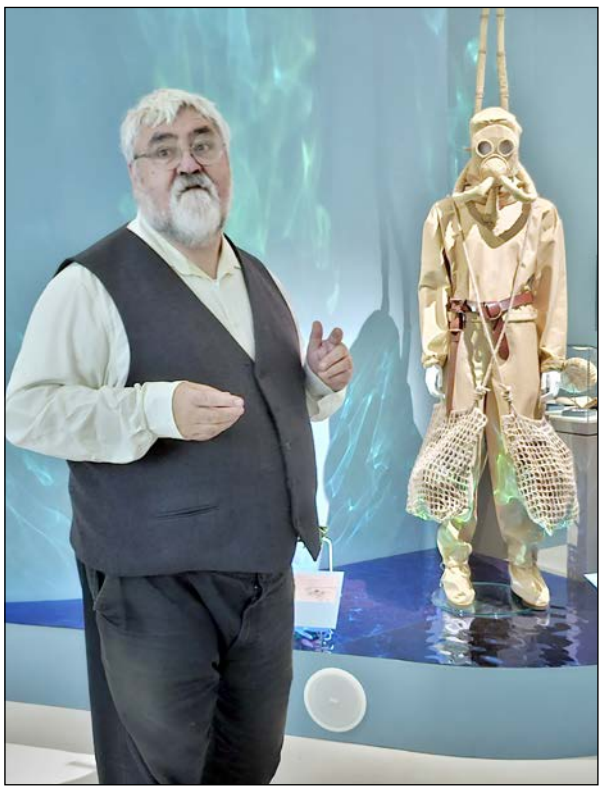
Chaque été à Amboise (37), Le Clos Lucé, dernière demeure de Léonard de Vinci, propose une exposition temporaire dans la Halle muséographique située dans le parc. Après *Léo, la fabuleuse histoire de Léonard de Vinci, les coulisses du film* en 2023, *Léonard de Vinci et les parfums à la Renaissance* en 2024 et *S'inspirer du vivant : de Léonard de Vinci à nos jours* l'an dernier, c'est *Léonard de Vinci maître de l'eau* qui est à l'honneur depuis le 6 juin. Placée sous la direction du Clos Lucé, en collaboration avec Pascal Brioist, professeur d'histoire moderne à l'université de Tours et membres du centre d'histoire, et Andréa Bernardoni, professeur d'histoire des techniques et des sciences des sciences et des techniques à l'université d'Aquila et membre du célèbre musée Galiléo de Florence, elle révèle que Léonard de Vinci a étudié l'eau sous toutes ses formes et imaginé comment la capter, la transporter et la distribuer.

Sur 330 m², cette exposition scientifique raconte que durant 45 ans Léonard de Vinci n'a cessé d'étudier et de dessiner les mouvements de l'eau, ses courants, ses tourbillons, sa force et son rôle dans la formation des paysages. Immersive et ludique, cette exposition qui se tient jusqu'au 13 septembre donne des clefs de compréhension du cheminement intellectuel du maître italien qui a exploré l'eau sous toutes ses formes pour en percer ses lois et mieux maîtriser sa force.

La visite commence par une fresque qui retrace de façon chronologique, de 1464 à 1518, les différents travaux réalisés par le maître selon qui *« l'eau est la force motrice de toute la nature »*. Elle se poursuit par des reproductions de toiles où l'œil du visiteur est attiré par la place laissée à l'eau dans le portrait de Ginevra da Benci dont les boucles de la chevelure rappellent étrangement celles des tourbillons, dans celui de *La Joconde* où coulent un torrent impétueux et des eaux plus calmes, ou encore dans *La Vierge, l'Enfant Jésus et sainte Anne* où l'on devine en fond des grottes mystérieuses.

Deux feuillets originaux du Codex Atlanticus

Inévitablement, les espaces regorgent de maquettes, celles de la vis sans fin, du bateau à aubes (interprétation de Luigi Tursini) et du pont à profil parabolique (interprétation d'Ermenegildo Menichetti), deux maquettes prêtées par le Musée national des sciences et des techniques Léonard-de-Vinci de Milan. Ainsi qu'une maquette de pont-canal, reconstituée par Alcide de Rizzardi d'après le Codex Atlanticus, ou encore cette reconstitution d'un scaphandre en cuir, bois et roseaux par Luigi Tursini, d'après les dessins du maître.



Une reconstitution du premier scaphandre imaginé par Léonard de Vinci.

Laurence RICHER

Tout au long de sa vie, Léonard de Vinci a observé, expérimenté et couché sur le papier, de la main gauche et de droite à gauche, les étapes de ses expériences. Deux feuillets originaux du Codex Atlanticus, prêtés par la bibliothèque Ambrosienne de Milan, font partie des pièces les plus précieuses exposées au Clos Lucé cet été. Le feuillet 26v est consacré aux machines à pomper l'eau et le feuillet 7r contient des dessins et des notes relatifs à l'élévation de l'eau à l'aide de pompes, de sceaux et de poulies. Ces dessins *« extraordinaires et très emblématiques de son travail sur l'eau »* sont *« le clou de l'exposition »* selon François Saint-Bris, président du château du Clos Lucé. Ils renvoient aux maquettes présentes dans l'espace d'exposition et rappellent combien Léonard de Vinci a pu s'intéresser aux techniques de canalisation et aux machines mues par l'énergie hydraulique.

La Bible de la cartographie

Le maître s'est également intéressé aux paysages et au rôle de l'eau dans leur métamorphose. Léonard de Vinci concevait la Terre comme un organisme vivant, structuré par les « veines » que constituent les rivières, les fleuves et les mers. Une vision illustrée par Cosmographia, un magnifique manuscrit authentique et original datant de la fin du XVe siècle, constitué de cartes du monde entier dessinées à l'aube des grandes découvertes par Claude Ptolémée, célèbre astronome, mathématicien et géographe grec (prêté par la bibliothèque nationale centrale de Florence). Un ouvrage qu'on appelait à l'époque *« la Bible de la cartographie »*, insiste François Saint-Bris.

La cité idéale de Romorantin

D'autres cartes, de la Toscane, de la Lombardie, des fleuves, de la mer, des lacs… réalisées par Léonard de Vinci, aident aussi à comprendre comment le maître a cherché à modifier les réseaux hydrographiques ; notamment à travers ses nombreux travaux sur l'Arno qu'il cherchait à détourner à la demande de la Ville de Florence, et le projet de cité idéale de Romorantin que l'on retrouve en détail dans la galerie Léonard-de-Vinci à deux pas de l'exposition.

Ainsi qu'un tas d'objets et de maquettes qui permettent de restituer les expérimentations du maître : vases communicants, grues, fontaines-automates, ascenseur à bateau et même un compteur d'eau… Léonard de Vinci fut en effet l'un des premiers à développer la science expérimentale, s'appuyant sur l'expérience pour étudier l'eau, l'anatomie, ainsi que l'ingénierie mécanique et hydraulique. Il partageait également avec les ingénieurs de la Renaissance une fascination pour le mouvement perpétuel. En étudiant l'eau comme un fluide incompressible, il observa que le rétrécissement d'un conduit augmente la pression et crée des tourbillons, un phénomène qu'il compare au détroit de Gibraltar.

Grâce à des vidéos expliquant la plupart des objets et des phénomènes scientifiques, l'exposition est accessible à tous, petits et grands. Comptez au minimum une heure pour faire le tour de l'exposition qui est installée dans un lieu entièrement climatisé.

Laurence RICHER

Exposition en supplément du billet d'entrée. Toutes les infos sur https://vinci-closluce.com.



La région et le département en bref

• **Réflexion commune :** avec le départ prochain du directeur général du centre hospitalier de Romorantin-Lanthenay, une réflexion doit s'engager sur les perspectives de l'établissement et les conditions les plus favorables à son développement. *« Nous assumons pleinement la nécessité d'une nouvelle dynamique pour le CH de Romorantin et d'un rapprochement confiant et équilibré avec le CH de Blois, assure la directrice générale de l'ARS Centre-Val de Loire qui invite à ouvrir toutes les pistes. Opposer autonomie et coopération est une vision dépassée. »*

• **Dotation :** la Fondation du patrimoine s'engage pour protéger le patrimoine religieux des villages. En 2025, 103 projets ont été sélectionnés, dont trois en région Centre-Val de Loire : l'église Saint-Christophe à Suèvres reçoit une dotation de 22.000 €, le temple de Mézières-en-Drouais (Eure-et-Loir) 21.000 €, et l'église Saint-Denis à Toury (Eure-et-Loir) 16.000 €. En 2025, une mesure incitative permettait de bénéficier d'une défiscalisation de 75 %, mobilisant ainsi 30 millions d'euros auprès de plus de 100.000 donateurs.

• **Lauréats :** pour la deuxième fois, la Sologne a participé au concours des pratiques agroécologiques *Prairies et parcours* qui valorise les éleveurs préservant et développant les qualités environnementales et paysagères de leurs prairies naturelles. Trois exploitations ont été distinguées : 1er prix : Sylvain Pinguet à Souesmes ; 2e prix : Louis-Xavier de Laage de Meux à Pierrefitte-sur-Sauldre ; 3e prix : Magali Masson à Langon-sur-Cher. La remise des prix du concours a eu lieu le week-end des 13 et 14 juin à l'occasion du Game Fair à Lamotte-Beuvron. Sylvain Pinguet représentera la Sologne au Salon international de l'agriculture en 2027 à Paris.

• **Nouvelle identité :** la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) annonce l'évolution de son identité de marque et devient Les Entrepreneurs. Ce changement vise à mieux faire entendre celles et ceux qui créent, emploient, investissent et font vivre les territoires. *« Nous changeons de nom pour être mieux compris, mieux identifiés et mieux entendus »*, déclare Amir Reza-Tofighi, président des Entrepreneurs, une organisation qui représente 320.000 entreprises françaises, soit 6 millions de salariés. La CPME ne disparaît pas, elle franchit une nouvelle étape.

• **Collecte de dons :** la Fondation du patrimoine, en partenariat avec la commune de Veilleins, lance une collecte pour la restauration de la nef de l'église Saint-Martin, édifice roman construit au début du XIIe siècle. Le montant des travaux s'élève à 254.004 € et la commune espère recevoir 30.000 € de dons. Porté par la municipalité, ce projet mobilise des artisans spécialisés dans les techniques du bâti ancien et participe à la valorisation des savoir-faire traditionnels. Il est possible de faire un don défiscalisé sur le site www.fondation-patrimoine.org/55490.

• **Convention :** le Réseau pour l'emploi et la CCI Centre-Val de Loire renforcent leur mobilisation en faveur de l'emploi et de l'entrepreneuriat dans les secteurs du commerce et de l'industrie en signant, le 3 juillet à Blois, une convention avec des objectifs communs. En renforçant leur coopération, les signataires entendent apporter des réponses concrètes aux enjeux économiques du territoire, soutenir le tissu entrepreneurial local et favoriser une insertion professionnelle durable pour tous.

• **Saison culturelle :** ouverture des locations et abonnements pour tous les spectacles de la saison 2026-2027 à la Pyramide - Centre culturel à Romorantin-Lanthenay, vendredi 4 septembre à partir de 9 h (à la Pyramide et sur le site de billetterie en ligne). La plaquette détaillée de la saison sera distribuée dans toutes les boîtes aux lettres de Romorantin à partir du 29 juin. Elle sera également disponible à la Pyramide, dans les musées et à la médiathèque. En raison de la canicule, la présentation de la saison culturelle initialement prévue le 3 juillet est reportée au mardi 8 septembre à 20 h 30, pour le concert gratuit du Blues and Bands (entrée libre, sans réservation).

• **Remise de prix :** le 11 juin, les prix Créadie, qui célèbrent l'audace et l'ancrage territorial des créateurs d'entreprise, ont été remis chez William Théry, vigneron en biodynamie au château de Nanteuil à Huisseau-sur-Cosson. Aux côtés de ses partenaires soutenant ce concours, l'Adie a remis cinq prix à des entrepreneurs du Centre-Val de Loire, dont deux de l'Indre, un d'Eure-et-Loir, un d'Indre-et-Loire et, pour le Loir-et-Cher, à William Théry. Ce dernier a reçu le Prix Transition écologique soutenu par le Crédit Mutuel du Centre. L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) de Loir-et-Cher est joignable au 09.69.32.81.10.

• **Annulation :** la canicule est au cœur de la décision prise par le préfet et les organisateurs de Chambord Live 2026 d'annuler cette 5e édition, la première organisée sur trois jours avec 90.000 personnes attendues. Une lourde décision prise pour garantir la sécurité de tous alors que le département était placé en vigilance rouge canicule. Déception et frustration pour le public, les artistes et l'ensemble des équipes ayant œuvré à la préparation de l'événement. Les billets seront remboursés. Les spectateurs sont invités à se rapprocher de leur point de vente afin de connaître les modalités de remboursement.

• **Soirées nocturnes :** cet été, le Clos Lucé à Amboise ouvre ses nuits au théâtre musical et à l'art de rue. Des soirées où patrimoine, spectacle vivant et magie nocturne se rejoignent. Les nocturnes théâtrales auront lieu les 16, 17 et 18 juillet à 21 h 30 avec *Sur les pas de Léonard de Vinci* (une heure quinze, tout public). Les flâneries nocturnes se dérouleront les 7 et 8 août de 20 h 30 à 23 h 30, avec des centaines de projections colorées disposées dans les allées et guidant la promenade des visiteurs. Au cœur de cette déambulation, la Compagnie des Quidams présentera *Totems*, un spectacle d'art de rue immersif. Informations sur www.vinci-closluce.com ou au 02.47.57.00.73.

• **Réglementation :** le préfet de Loir-et-Cher a signé le 24 juin un arrêté départemental autorisant des opérations de réduction du couvert végétal afin d'éviter tout risque de propagation d'incendie. Sont concernées les jachères situées dans le périmètre des risques ; ces surfaces pourront conserver leur caractère d'infrastructure agroécologique même lorsqu'elles ont fait l'objet d'une fauche. La ressource végétale issue de ces opérations peut contribuer à l'alimentation des troupeaux et permettre d'éviter, par anticipation, d'éventuelles pénuries.

• **Été à la ferme :** du 20 juin au 6 septembre, Bienvenue à la ferme, premier réseau de vente directe de produits fermiers et d'accueil à la ferme, lance sa saison *Été à la ferme*. En Loir-et-Cher, sept producteurs ouvrent leurs portes pour une saison agritouristique riche en découvertes et en rencontres. De Roches à Chémery, en passant par Épuisay, Candé-sur-Beuvron, Monthou-sur-Cher et Muides-sur-Loire, il est conseillé de réserver sa visite en amont, la plupart des animations se déroulant sur réservation. Toutes les informations sur www.bienvenue-a-la-ferme.com/centre.

• **Élection :** à la suite de la démission de Christophe Chapuis, les militantes et militants socialistes de Loir-et-Cher ont élu Antoine Huguet premier secrétaire fédéral. À l'issue de cette élection, un nouveau secrétariat a été formé, composé de douze membres. *« Les socialistes du département sont désormais mobilisés autour d'un objectif commun »*, assure le nouveau premier secrétaire fédéral. Il ajoute : *« Le parti est d'ores et déjà au travail pour organiser notre action de terrain et préparer nos combats à venir. »*

• **Travaux RN 10 :** la Direction interdépartementale des routes nord-ouest réalise des travaux d'entretien de la chaussée sur la RN 10, depuis le 29 juin et jusqu'au 15 juillet, sur les communes de Lisle, Pezou et Saint-Firmin-des-Prés, dans le sens Tours-Paris. Les travaux entraînent des restrictions de circulation. La plus grande prudence est recommandée. Chaque jour, les agents interviennent sur la route pour la sécurité de chacun : respectez leur travail, respectez-les !

• **Des animations tout l'été en Sologne :** dans le cadre des Estivales de l'eau, Sologne Nature Environnement propose tout l'été des animations pour découvrir la biodiversité des milieux aquatiques de Sologne. Au programme : balades nature, sorties naturalistes, photographie et spectacles, afin de sensibiliser petits et grands à la préservation des zones humides. Les prochains rendez-vous sont prévus le 4 juillet à Neuvy, le 21 juillet à Sennely (Loiret), le 25 juillet à Neung-sur-Beuvron, le 8 août à Chaumont-sur-Tharonne et le 11 août à Marcilly-en-Gault. Informations et inscriptions sur le site de Sologne Nature Environnement.

MOB

Numérique en santé : 3 outils qui simplifient la vie

Mon espace santé, l'application carte Vitale et l'ordonnance numérique sont trois dispositifs mis en place par l'Assurance maladie pour fluidifier le parcours de soins, tant côté patient que professionnel de santé. La CPAM de Loir-et-Cher tient à faire connaître leur utilité.

Résultats d'analyses, carte Vitale, ordonnance, tout est accessible depuis son téléphone. À travers l'application carte Vitale, Mon espace santé et l'ordonnance numérique, l'Assurance maladie vise trois objectifs : simplifier le quotidien des assurés, améliorer la coordination entre les professionnels de santé et renforcer la sécurité des données et des prescriptions. Le 25 juin, dans les locaux de la CPAM de Loir-et-Cher, le directeur Sébastien Martine et Geoffroy Lallart, délégué du numérique en santé, ont fait le point sur les outils à disposition pour fluidifier le parcours de soins.



Le directeur de la CPAM 41 Sébastien Martine et Geoffroy Lallart, délégué du numérique en santé ont fait le point sur les outils à disposition le 25 juin.

CPAM 41

Quelques chiffres

Fin mai en Loir-et-Cher, 284.183 profils Mon espace santé étaient ouverts et accessibles aux professionnels de santé. Un espace sécurisé qui permet de centraliser comptes rendus, résultats d'examens ou ordonnances.

Plus de 10.500 applications carte Vitale avaient été activées, soit 4,2 % des assurés, sachant que l'application offre les mêmes conditions que la carte physique avec des droits mis à jour automatiquement.

Plus de 61 % des ordonnances de produits de santé rédigées par les médecins généralistes au premier semestre 2026 étaient numériques. Cette dernière vise à limiter les risques de falsification et à sécuriser le circuit du médicament grâce à une meilleure traçabilité.

Ces outils facilitent l'accès aux informations de santé, réduisent certaines démarches administratives et contribuent à un parcours de soins plus fluide.

Pour accompagner cette transition, la CPAM de Loir-et-Cher a mené 125 actions d'information auprès de plus de 1.700 assurés, notamment des jeunes, étudiants ou personnes en situation de précarité au cours de l'année 2025.

Les 26 espaces France Services du département participent également à cet accompagnement, avec plus de 8.800 assurés aidés dans leurs démarches. En parallèle, 238 médecins et pharmaciens ont bénéficié d'un accompagnement pour intégrer ces nouveaux outils dans leur pratique.

D'ici à la fin de l'année, l'application carte Vitale doit notamment devenir un moyen d'identification permettant d'accéder à d'autres services numériques de santé, tandis que la deuxième phase du Ségur du numérique prévoit une meilleure intégration de Mon espace santé dans les logiciels des professionnels.

MS

RÉSIDENCE SERVICES SENIORS DOMITYS **À BLOIS**



7 JUILLET à 14h30 :
Lecture Photographique*
BREIZH - Les îles Ouessant, Molène
et les Abers du Nord Finistère

28 JUILLET à 17h30 :
Spectacle Cabaret
avec Apéritif Dinatoire
animé par Phil & Laure
21€/personne
réservation obligatoire
avant le 19 juillet

1ER AOÛT à 14h30 :
Conférence psycho généalogique*
sur l'impact des migrations, déplacements et lieux de vie
animée par Grymonprez Ghislaine

19 AOÛT à 14h30 :
Conférence Argentine*
animée par Artora

PROFITEZ DE MOMENTS ANIMÉS 100% PLAISIR !

Cet été, votre résidence Domitys vous propose un programme d'animations exceptionnel.
Une bonne occasion pour partager un moment de convivialité, d'échanges et de découverte.

CONTACTEZ-NOUS POUR EN SAVOIR PLUS SUR NOTRE PROGRAMME

ANIMATIONS OUVERTES À TOUS

** inscription conseillée - **gratuit***

POUR RÉSERVER
LES COMTES DE SOLOGNE
39 RTE DE CHÂTEAURENAULT
BLOIS
Ouverte 7j/7
02 54 54 51 00 ou domitys.fr

DOMITYS
AG2R LA MONDIALE

DOMITYS SAS - RCS Paris B 488 701 434 - Images (© Hrvprod) et textes non contractuels. - antithese-pub.com - 06/26

LES SORTIES de la semaine



• **Blois :** jusqu'au 2 août, du jeudi au dimanche de 14h à 19h à la galerie Wilson, exposition collective des 53 artistes de la galerie (peinture sculptures et photographies).

- jusqu'au 27 août dans le cloître de l'Hôtel du département, exposition *La faune de Sologne* par Kelly Duhornay, dans le cadre du festival Le 41 par nature. Visite libre.

- dimanche 5 juillet à la cathédrale Saint-Louis à 17h, concert *Requiem* (Désenclos), Chœur Mélanges (dir. A. Alonso) dans le cadre du 26e festival Jeux d'orgue. Libre participation. Informations à jeuxdorgue41@gmail.com ou sur jeuxdorgue41.free.fr.

- du mardi 7 au vendredi 17 juillet de 15h à 16h30 à la Maison de la bd, animations : création de personnage, lecture goûter, atelier gravure, rencontre avec Julien Mortimer le jeudi à 18h30, atelier dessin numérique, rencontre atelier avec Brigitte Luciani, atelier dessin numérique. Informations et inscriptions sur https://www.maisondelabd.com/

- du mercredi 15 au vendredi 17 juillet de 10h à midi à la Maison de la bd, stage dessin d'observation à partir de 6 ans encadré par Isaac Granjeon. Tarif : 25,50€ par participant. Pour l'inscription : https://www.helloasso.com/associations/association-bd-boum/evenements/stage-dessin-d-observation-des-6-ans.

• **Chaon-en-Sologne :** jusqu'au lundi 31 août, de 13h à 18h30 tous les jours sauf lundi, au repaire culturel solognot Le Braco, exposition *Le champ des « rossignols » de l'école… du siècle dernier* par Eugène et ses amis du Braco. Entrée gratuite. Tél. 06.21.14.39.20.

- samedi 11 juillet de 13h à 18h30 au repaire culturel solognot Le Braco, atelier linogravures, adultes et enfants, animé par Catherine Bonny. Matériel fourni, participation : 2 euros. Réservation conseillée à amis@maisondubraconnage.fr ou au 06.21.14.39.20.

• **Châtres-sur-Cher :** dimanche 5 juillet et lundi 6 juillet à 21h à la Maison du Blues, concerts de Chicago Blues Summer 2026 (USA). Ouverture des portes à 19h pour l'apéritif et la petite restauration. Réservations et renseignements au 07.66.79.58.58 ou à jack@lamaisondublues.com. Règlement uniquement en chèques ou espèces.

• **La Chaussée-Saint-Victor :** jusqu'au lundi 31 août, du mardi au vendredi de 10h à 12h30 et de 14h à 18h, le samedi de 14h30 à 18h30 et le dimanche de 10h30 à 12h30 et de 14h30 à 18h30 à l'Observatoire Loire, exposition artistique *Palette de Loire* par Zazü. Entrée libre.

- de vendredi 10 au dimanche 12 juillet à l'Observatoire Loire, résidence artistique de Lesya Ortynska, artiste peintre ukrainienne. Gratuit, ouvert à tous.

• **Dhuizon :** dimanche 12 juillet sur la place Saint-Pierre, fête nationale à partir de 16h avec diverses animations : trompes de chasse et apéritif offert par la municipalité à 18h, retraite aux flambeaux à 22h30 puis feu d'artifice tiré de l'étang communal, bal populaire avec DJ. Buvette sur place.

• **Droué :** dimanche 5 juillet au plan d'eau, soirée Perchée à partir de 19h, concert Le duo Brother Kawa et le groupe The Starchild ; à 22h30, cinéma plein air *Le robot sauvage*. Tél. 02.54.82.74.91.

• **Fougères-su-Bièvre :** jeudi 9 juillet dans la cour du château, ciné en plein air : *Le comte de Monte Cristo* de Matthieu Delaporte et Alexandre de la Patellière à 22h15. Gratuit. Accès au site dès 20h30. Penser à prendre siège et couverture. En cas de mauvaises conditions météo, report annoncé dans la matinée. Tél. 02.54.79.53.22.

• **Marolles :** du 6 juillet au 27 août à la Maison de la nature et de la réserve, ateliers et sorties nature pour tous. Inscription obligatoire au 02.54.51.56.70 ou à contact@cdpne.org.

• **Mer** : samedi 4 juillet, départ du parc de la Corbillère à partir de 19h pour la randonnée solidaire au profit de l'association des Petits Princes. 2 parcours de 5 et 10 km. Chiens tenus en laisse acceptés. 5€, gratuit pour les moins de 12 ans.

• **Monthou-sur-Cher :** samedi 4 juillet de 10h à 17h à l'étang communal, salon du tourisme et des loisirs : idées de sorties, activités nature, animations famille, restauration ambulante. Gratuit. Tél. 02.54.32.05.10.

• **Neung-sur-Beuvron :** samedi 4 juillet de 9h à 17h30 à Écoparc, portes ouvertes du CS Villemorant : divers ateliers, manœuvres à 10h et 16h, marché de producteurs locaux. Restauration et buvette sur place.

- samedi 4 juillet à 14h à l'étang de Beaumont, animation nature : *Libellules, toute en légèreté…* Gratuit, réservation obligatoire au 02.47.27.81.03.

- dimanche 5 juillet, départ libre de 9 h à 15h de la salle des associations, Artistes dans l'herbe : une balade de 5 km à la rencontre d'artistes et de leurs œuvres. Gratuit, VTT acceptés, possibilité de pique-niquer. Informations auprès de l'UCPS au 02.54.88.71.09 ou à accueil@ucps.fr et www.ucps.fr.

- vendredi 10 juillet à 20h30, concert de Nina Attal, artiste incontournable de la scène rock pour une soirée musicale pleine d'énergie et d'émotions. Gratuit et ouvert à tous.

• **Onzain :** dimanche 5 juillet de 6h à 18h au parc de loisirs, vide-greniers. Infos au 07.44.73.81.12 ou au 02.54.20.74.55. Buvette et restauration sur place.

• **Saint-Gervais-la-Forêt :** samedi 4 juillet au stade Farsy, journée club anniversaire pour les 50 ans de l'ASSG : à partir de 10h30 baby foot, matchs des jeunes de l'Entente sud Loire football à 14h, match des légendes à 18h, apéritif à 20h suivi du repas (sur réservation au 07.49.36.49.52).

• **Saint-Viâtre :** samedi 4 juillet à 18h30 au Champ de foire, 10e soirée festive Bandas et tapas par l'association Bandas et Tapas. Restauration tapas, acras, saucisses/frites, pâtisseries, crêpes et buvette. Infos au 06.62.35.40.55 ou à bandastapas.saint.viatre@gmail.com.

• **Seigy :** vendredi 10 juillet, derrière la salle polyvalente, animation avec l'école de musique communautaire à partir de 19h avec une initiation à la chorale et à la tombée de la nuit, projection du film *Les choristes* de Christophe Barratier. Gratuit. Petite restauration et buvette. Penser à prendre siège et couverture. En cas de mauvaises conditions météo, repli dans la salle polyvalente. Tél. 02.54.75.12.31.

• **Soings-en-Sologne :** mardi 7 juillet au stade, animation avec Anthony Fraysse à 21h et à la tombée de la nuit, projection du film *Une belle équipe* de Mohamed Hamidi. Gratuit. Penser à prendre siège et couverture. En cas de mauvaises conditions météo, report annoncé dans la matinée. Tél. 02.54.98.73.28.

• **Souesmes :** jeudi 9 juillet de 19h à 22h, balade sur les traces du passé, entre architecture et parlage solognot avec le Grahs et l'office de tourisme de Sologne. Inscription au 02.54.97.22.27.

• **Suèvres :** dimanche 5 juillet à partir de 14h30 à la base de loisirs du Domino, fête du Domino. Gratuite et ouverte à tous.

• **Vendôme :** du vendredi 3 juillet au dimanche 20 septembre au Manège Rochambeau, exposition *Où est le chat ? Rétrospective 1986 / 2026* de Monique Tello, en partenariat avec la galerie Univer - Colette Colla. Vernissage, le vendredi 3 juillet à 18h30.

- samedi 4 juillet à 20h30 dans la cour du cloître de la Trinité, spectacle de l'association Bata Flamenca et Natacha Lucas à l'accordéon, organisé par l'harmonie municipale de Vendôme. Concert gratuit.

- du mardi 7 juillet au dimanche 30 août, dans la rue du Change, exposition des photographies des lauréats du concours photo 2026 *Point de vue insolite.*

• **Vernou-en-Sologne :** samedi 11 juillet à partir de 19h sur l'aire de repos et de loisirs, repas champêtre (15€ par adulte, 7€ pour les moins de 12 ans), revue des pompiers à 21h45, retraite aux flambeaux à 22h15, spectacle pyrotechnique à 23h et bal populaire avec DJ à 23h30. Inscription jusqu'au 5 juillet au 02.54.98.20.22 ou au Petit Vernou.



Jusqu'au 27 août, le cloître de l'Hôtel du département accueille une nouvelle exposition qui met à l'honneur la faune de Sologne à travers 28 illustrations.

CD41/N.DERRE



Festival de musique de Pontlevoy

Le festival de musique de Pontlevoy aura lieu à la salle des fêtes pour la première fois. Des travaux y ont été engagés pour améliorer l'acoustique et l'éclairage afin d'accueillir cet événement dans de bonnes conditions.

Le 10 juillet, au programme de la première soirée, le concerto pour violon de Mendelssohn sera interprété par l'Orchestre symphonique de la région Centre-Val de Loire/Tours et Nicolas Dautricourt au violon.

Les concerts s'enchaîneront jusqu'au 26 juillet avec deux événements en entrée libre : la masterclass du 18 juillet et le concert des jeunes lauréats soutenus par le Fonds Gourdon le 19 juillet.

Infos et réservations au 02.54.71.80.77 ou à festivaldepontlevoy@wanadoo.fr.



Renaissance du Loir&Cher

5 rue Roland Garros – LAB2 – Bureau n°9, 41000 BLOIS

Société nouvelle Courrier français : SARL 99 ans - Cap. 100.000 € - 6 rue Pierre et Marie CURIE, 33520 BRUGES - **Président :** Vincent David - **As. :** PMSO - RCS BLOIS 596 520 528.

RÉDACTION · redaction41@larenaissance-41.com - 02 54 78 12 44
Directeur de la publication : Vincent David - **Rédacteur en chef :** Marc-Paul Lemay - **Chef d'édition :** Méryl Serthelon - **Journaliste :** Laurence Richer.

PUBLICITÉ · m.moreau@larenaissance-41.com - 06 61 65 04 50
Chargée des ventes : Martine Moreau.

ANNONCES LÉGALES · annonces.legales@alcregie.com - 05 56 44 72 24

ABONNEMENT - DIFFUSION · abonnementdiffusion@courrier-francais.fr - 05 24 07 39 63
Intégral 1 an (papier + internet) **:** 70 € / **Numérique 1 an :** 48 €. (prix T.T.C. au taux de 2,10 %)

IMPRIMERIE · **La Nouvelle République :** 232 avenue Grammont, 37000 TOURS.

CPPAP : 1127 C 81111 - **ISSN :** 0751-5146 - Dépôt légal à parution.

Par arrêté préfectoral, notre journal est habilité à publier les annonces judiciaires et légales.

Origine principale du papier France. Taux de fibres recyclées sup.ou égal à 50% Eutrophisation (pâte et papier) : Ptot moyen à 0.014 kg/tonne.

votre journal

PEFC 10-31-3409

SPL Agglopolys Aménagement : un bras armé pour aménager

Pour porter des opérations complexes de restructuration urbaine et immobilière, Agglopolys s'est doté d'une Société publique locale aménagement. Son objectif est de densifier et relancer les centres-villes et centres-bourgs.

AGGLOPOLYS

La Société publique locale (SPL) Agglopolys Aménagement, dont la création a été actée le 26 juin, est constituée exclusivement de collectivités territoriales. Son capital se répartit ainsi : Agglopolys (64,69 %), Ville de Blois (33,33 %), Herbault, Chaumont-sur-Loire, Saint-Lubin-en-Vergonnois, Chailles, Cormeray et Vineuil (chacun 0,33 %).

« Elle a vocation à intervenir comme outil opérationnel au service exclusif de ses actionnaires, pour la mise en œuvre de leurs politiques publiques d'habitat, de renouvellement urbain, d'aménagement et d'équipements publics, dans le respect du régime de quasi-régie prévue par le code de la commande publique », a précisé Christophe Degruelle qui a été élu président de la structure.

L'outil va pleinement s'inscrire dans la stratégie d'Agglopolys visant à renforcer l'attractivité du centre-ville de Blois et des centre-bourgs des communes de l'agglomération. À travers le Plan local d'urbanisme intercommunal Habitat et Déplacement (PLUi-HD) approuvé le 29 novembre 2022, son action pour la production de logements s'appuie sur la résorption de la vacance et donc la remise sur le marché de logements vides voire dégradés, de refaire la ville sur la ville et de renforcer les centralités.



Le centre-ville de Blois va bénéficier de la SPL Agglopolys Aménagement.

Jean-Luc VEZON (clp)

Une société très attendue

À Blois, par exemple, la SPL pourra procéder à des acquisitions et à la réalisation de travaux nécessaires à la sécurisation, la réhabilitation, la transformation ou la valorisation d'immeubles dans le cœur de ville où sévit une forte vacance commerciale.

La Ville de Blois s'est déjà dotée d'un outil appelé Opération de restauration immobilière (ORI). Prévu par le code de l'Urbanisme, il s'agit d'une procédure qui consiste en *« des travaux de remise en état, d'amélioration, de rénovation, réhabilitation ou de démolition ayant pour objet ou pour effet de garantir la salubrité, l'intégrité ou l'habitabilité d'un ou plusieurs immeubles ainsi que la sécurité des personnes »*.

Pour avancer vite, la Ville a d'ores et déjà décidé de racheter un immeuble situé au 73 rue du Commerce. Des travaux de restauration d'un « bâtiment démonstrateur » pourraient être réalisés pour démontrer la cohérence d'une réhabilitation avec des commerces, des logements et des surfaces communes. *« C'est un outil important car la revitalisation des centres-bourgs constitue un levier structurant de l'équilibre territorial, de la cohésion sociale et du maintien des services et commerces de proximité. Notre capacité d'intervention sera renforcée et permettra d'agir de manière ciblée sur le foncier et l'immobilier et de sécuriser les opérations communales complexes »*, justifie un maire d'une commune actionnaire.



Christophe Degruelle (au centre), président de la SPL Agglopolys Aménagement, et les 8 administrateurs.

Agglopolys

Dotée d'un capital de 300.000 €, la SPL induit un régime juridique sécurisé, fondé sur le principe de la quasi-régie, garantissant aux collectivités actionnaires un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, une souplesse de gestion inhérente à la forme de société anonyme et une contractualisation simplifiée avec les collectivités actionnaires, les relations contractuelles n'étant pas soumises aux règles du code de la commande publique.

Jean-Luc VEZON (clp)

9 Loir-et-Chériens s'engagent



Les nouveaux engagés et les personnalités.

Onac

BLOIS

À l'initiative de l'Office national des combattants et victimes de guerre (ONACVG) et en partenariat avec le Centre d'information et de recrutement des forces armées (Cirfa) de Loir-et-Cher, une cérémonie de remises de croix du combattant OPEX et de signatures de contrat d'engagement dans l'armée de Terre a été organisée à la préfecture de Loir-et-Cher le 19 juin. Cette cérémonie est l'occasion de faire connaître l'engagement des soldats d'hier et d'aujourd'hui, notamment en cette période de tensions internationales. Neuf jeunes du Loir-et-Cher ont concrétisé leur choix de servir la France en signant leur engagement au sein des armées avec le Lieutenant-colonel Guillaume Dufay, chef du département recrutement du groupement de recrutement et de sélection Nord-Ouest (GRSNO).

Née au lendemain de la Grande Guerre, la croix du combattant fête cette année son centenaire et symbolise l'appartenance à la famille combattante. Depuis 1926, neuf millions de cartes du combattant ont été délivrées. Plus de 200.000 cartes ont concerné des anciens des opérations extérieures. Après l'exposé des mérites des quatorze récipiendaires par Aude Valery-Aurus, directrice du service départemental de l'Onac, Joseph Zimet, préfet de Loir-et-Cher, et le Colonel Benoît Cornu les ont décorés marquant ainsi solennellement leur entrée dans le monde combattant.

Marie-Annick Pellé (clp)

SUIVEZ NOUS !
Retrouvez-nous sur Facebook
LA RENAISSANCE
DU LOIR ET CHER

COUP DE ♥ **LIVRE COUP DE CŒUR DE LA SEMAINE**



NATHAN VACANCES ADULTES

de R.J. Ellory
aux éditions NATHAN / ROBERT LAFFONT
paru en avril

■ 120 jeux de grilles addictifs pour un été réussi ! Mots fléchés géants, sudokus, logique... Le cahier 100% détente qui fait fureur.
Que ce soit en vacances, en week-end, dans les transports ou pour une soirée cosy, ce cahier s'adapte à tous vos moments libres. Les jeux géants permettent même de créer des moments conviviaux à plusieurs !

■ Devenez le détective de vos vacances ! 22 enquêtes captivantes, 130 jeux stimulants = Le cahier adulte qui allie détente et remue-méninges.
Idéal pour vos vacances, week-ends, trajets ou soirées cocooning. Le plaisir de jouer les détectives depuis votre canapé !

■ Explorez la France depuis votre canapé ! 130 jeux culturels captivants, quiz patrimoine, traditions... Le voyage intelligent qui cultive.
Cultivez-vous tout en vous détendant ! Ce cahier vous fait voyager dans l'Hexagone en révélant ses secrets les mieux gardés. La France n'aura plus de secrets pour vous !

Hôtel-Dieu : unis au service du patrimoine

Les Amis de l'Hôtel-Dieu et Les amis du vieux Blois ont décidé de fusionner les deux associations pour unir leurs forces. Tous restent attentifs au projet du promoteur qui envisage de créer 80 logements en bord de Loire.

BLOIS

Souvenez-vous de cet hôpital nommé Hôtel-Dieu, situé 17 quai de l'Abbé-Grégoire à Blois, dans l'ancienne abbaye bénédictine Saint-Laumer reconstruite au XVII[e] siècle après les guerres de Religion. C'est alors qu'y est installé un Hôtel-Dieu, destiné à accueillir les pauvres malades atteints d'affections curables. Avant, au XIX[e] siècle, de transformer le bâtiment en hôpital. En 1978, les services hospitaliers quittent définitivement les lieux pour rejoindre le nouvel hôpital construit au mail Pierre-Charlot et laissent leur place aux services de la Direction départementale de l'Équipement qui finit par quitter les lieux à son tour, permettant à la Ville de Blois de vendre les bâtiments.

Dès l'annonce en 2023 de cette vente au promoteur immobilier Histoire et Patrimoine, filiale du groupe Altaréa, qui compte présenter un programme de logements et autres locaux culturels destinés aux arts de l'expression, la mobilisation avait été forte (lire notre édition du 21 octobre 2022). Mais les différents recours présentés par l'association Les amis de l'Hôtel-Dieu n'avaient pas permis d'annuler la vente. En 2024, des fouilles archéologiques ont été entreprises sur une surface de plus de 6.500 m^2 autour et à l'intérieur de cet ancien Hôtel-Dieu. Les travaux pouvaient être lancés.

Un véritable coup de théâtre

Malgré l'échec des tentatives de négociations et des recours, l'association Les Amis de l'Hôtel-Dieu a continué à suivre attentivement le dossier. Lors de son assemblée générale qui s'est tenue le 16 juin, Michel Géant, son président, a souhaité faire un point d'étape sur l'avancée des travaux. « *Depuis plus de quatre ans plusieurs permis de construire ont été délivrés et affichés. Et à ce jour, malheureusement rien ne bouge. Devant cette situation, une prise de contact en mai dernier semblait inéluctable avec le groupe de promotion immobilière Histoire et Patrimoine. Véritable coup de théâtre, il en ressort que la direction du groupe a été licenciée en totalité, ce qui a entraîné une série d'audits de plusieurs mois et un arrêt des projets en cours. Aussi, la commercialisation très lente a obligé le groupe de promotion immobilière à prendre la décision de modifier son programme, de diviser ses grands appartements en deux, 20 logements ont donc été ajoutés. Il est comptabilisé de ce fait maintenant un total de 80 logements au lieu de 60. Cette décision a valu d'augmenter le nombre de places de stationnement. De ce fait, la localisation du Musée d'art diocésain pose un réel problème, d'autant qu'aucun parking disponible ne lui est dorénavant affecté.* »

Michel Géant soulève une autre question : « *Comme vous avez pu l'observer au même titre que les touristes passant devant ce site, l'état du petit square de l'Abbé-Grégoire se dégrade. Malgré le protocole d'accord signé avec le groupe de promotion immobilière qui spécifiait l'entretien et la mise à disposition du square au public et aux Blésois, celui-ci est en friches et fermé au public.* »

Depuis début mai et ces derniers échanges, plus aucune information n'a été transmise sur l'état d'avancement des négociations entre le promoteur et le Musée d'art diocésain pour son installation : surface, descriptif des travaux, état de livraison et date de remise des clés des locaux. Un silence qui oblige Les Amis de l'Hôtel-Dieu à rester très attentifs.



L'avenir de l'Hôtel-Dieu de Blois est encore très incertain.

Les Amis de l'Hôtel-Dieu

Un projet de fusion par absorption

Afin de poursuivre son action, l'association Les Amis de l'Hôtel-Dieu a souhaité se rapprocher de Christian Nicolas, président de l'association Les Amis du vieux Blois. Ces deux associations partageant depuis plusieurs années une même passion pour le patrimoine historique, architectural et culturel de la ville de Blois et sa région. L'objectif étant d'associer leurs expériences respectives et de mettre leur engagement commun au service de la préservation, de la valorisation et de la transmission du patrimoine blésois. Les deux associations ont engagé au cours de l'année écoulée un dialogue approfondi pour aboutir à un projet de fusion par absorption. L'objectif étant de mutualiser les compétences et de donner à la nouvelle entité les moyens de proposer des actions culturelles d'envergure au service des habitants.

Un vote à l'unanimité

Au terme des assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'association Les Amis de l'Hôtel-Dieu, les membres ont voté unanimement pour rejoindre l'association Les Amis du vieux Blois en vue d'une fusion absorption qui prendra effet début 2027, après l'assemblée générale extraordinaire de cette dernière.

Christian Nicolas, en sa qualité de président, « *confirme que l'association Les Amis du vieux Blois accepte d'accueillir l'association Les Amis de l'Hôtel-Dieu dans le but de sauvegarder ce site symbolique tant que les travaux ne seront pas terminés et que la commercialisation ne sera pas aboutie.* »

Muriel MINNE (clp)
et Laurence RICHER

Des Lyres d'été et un centre-ville animé

Jusqu'au 30 août, les Des Lyres d'été animeront la ville de Blois, ses quais et ses quartiers. Concerts, spectacles, grande roue, marché, cinéma en plein air… des événements pour la plupart gratuits.

BLOIS

Chaque été, le programme Des Lyres d'été présente une multitude de propositions culturelles, pour la plupart gratuites, à Blois, tant pour les habitants que pour les touristes. Les festivités ont démarré ce jeudi 2 juillet avec la guinguette de la Maison de Bégon à la Creusille. Jusqu'à dimanche à partir de 18h30, des soirées musicales animent le port. Les produits locaux sont mis en avant à l'espace restauration. C'est aussi là-bas que se tiendront le concert de Broken Back le 13 juillet à 21 heures et d'autres rendez-vous tout au long de l'été. Pour la fête nationale et comme évoqué dans notre édition du 12 juin, la municipalité a décidé de décaler le feu d'artifice au 29 août. En remplacement, un DJ set en compagnie de Matt et Nico Huto sera proposé à partir de 22h30.



Décalé au 29 août, le feu d'artifice durera une vingtaine de minutes.

Nicolas Wietrich

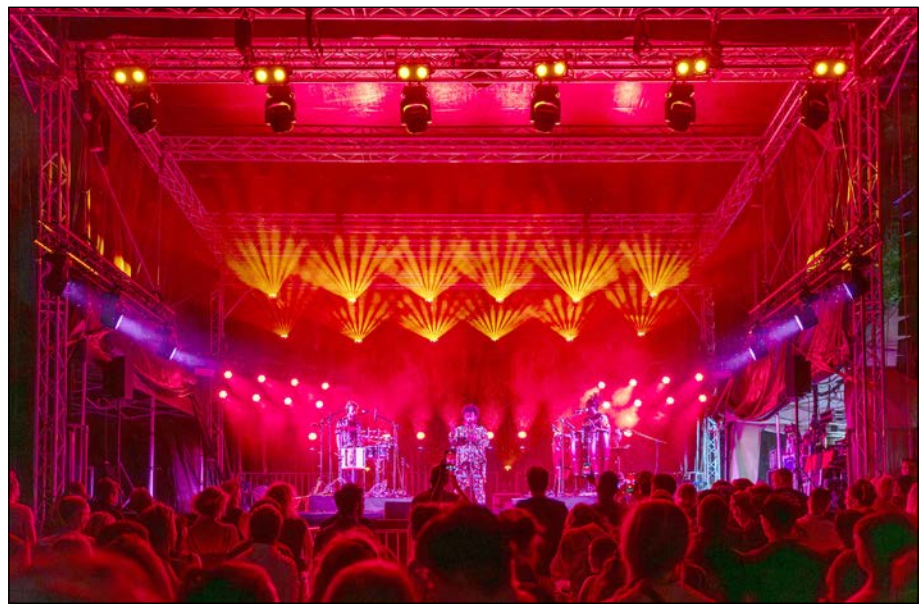
La Creusille, lieu incontournable

Le festival Blois Danse participera aussi à l'animation de la ville (lire notre édition du 19 juin) jusqu'au 10 juillet, puis le festival Figas du 15 au 19 juillet.

Place Louis-XII, Billet Doux et TeddyBear se produiront de 20h30 à minuit le 31 juillet pour le concert des nouveaux talents. Chaque jeudi soir, le marché nocturne occupera la place. Tout comme les grands bals prévus les 7 et 14 août à 21 heures Le premier avec le Grand pop (chansons populaires et musique du monde) et le second avec Side up (disco).

Des Lyres d'été prendra fin avec la célébration de la Libération de Blois le samedi 29 août. Au programme : un bal à 20 heures sur la place Louis-XII et le feu d'artifice en bord de Loire. Pendant près de 20 minutes, 18 fresques illumineront le ciel blésois. La cérémonie officielle aura lieu le lendemain à partir de 10h15, place Valin-de-la-Vaissière.

Tout l'été, la grande roue sera présente en centre-ville sur la place de la Résistance.



Des concerts tout au long de l'été.

Nicolas Wietrich

Un site dédié

Cette édition s'accompagne aussi d'un site internet dédié à l'événement permettant de trier les manifestations (par type, quartier, tarif, âge ou par le mot-clé) et de mettre ses événements préférés en favoris. Enfin, un espace info permet de suivre les dernières actualités ou de consulter les albums photo des évènements majeurs.

Méryl SERTHELON

Programme complet et actualisé sur www.blois.fr/ete ; tél. 02.54.44.51.82.

VTT : 7 nouveaux circuits pour amateurs et confirmés

Un réseau de 7 chemins VTT parcourant le territoire de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois a été inauguré le 16 juin.

SOLOGNE

Le 16 juin, au parc de Beauvais de Romorantin-Lanthenay, devant les panneaux de balisage implantés sur le site, Louis de Redon, président de la Communauté de communes du Romorantinais et du Monestois (CCRM), a procédé à l'inauguration des chemins VTT aux côtés de Sébastien Ravier, vice-président en charge des Mobilités ; d'Anne-Laure Chevallier, vice-présidente en charge du Tourisme ; des représentants de l'office de tourisme avec leurs partenaires, des bénévoles de l'association Cyclisme Val de Cher Sologne et de membres du Comité départemental de la randonnée pédestre de Loir-et-Cher.



7 nouveaux circuits pour sillonner les chemins de la Communauté de communes.

CCRM

220 km de chemins

Sept circuits, soit plus de 220 km de chemins balisés interconnectés, sont praticables au départ de plusieurs communes de la CCRM : chemin du Perreu à Mennetou-sur-Cher (25 km), chemin des Rousseaux à Saint-Julien-sur-Cher pour 34 km, chemin des Tréchis à Villefranche-sur-Cher (35 km) ; chemin de Longueville (9,8 km), chemin du Chêne Moreau (32 km), chemin de Fondjouan (51 km) à Romorantin-Lanthenay et chemin de l'Étang à Mur-de-Sologne (37 km).

Ces circuits VTT ont majoritairement été balisés sur des chemins identifiés dans les dispositifs départementaux existants, de façon à assurer la pérennité des itinéraires et garantir leur entretien régulier. Ce réseau de 7 circuits VTT complète l'offre déjà existante de 23 itinéraires et 250 km de chemins balisés de randonnée pédestre. Ils sont accessibles aux amateurs comme aux cyclistes confirmés.

Un projet d'équipe

La CCRM a porté cette opération et la stratégie globale. L'Office de tourisme assure la promotion, la valorisation et la diffusion sur les différents supports de communication. Le Comité départemental de la randonnée pédestre se charge de l'entretien du balisage pédestre par convention avec la CCRM. L'association Cyclisme Val de Cher Sologne, présidée par Michel Brisson, a pris en main le repérage des chemins, la conception des 7 itinéraires, la production des traces GPX et le balisage complet. L'ensemble représente des centaines d'heures de travail sur le terrain pour les bénévoles associatifs engagés.

Inscrits dans le Schéma local de développement touristique de la CCRM, ces itinéraires doux participent à la promotion des activités de loisirs en pleine nature, du tourisme et du sport, avec la volonté de préserver l'environnement.

Fabien TELLIER (clp)

SOUTENEZ LA DIVERSITÉ DE LA PRESSE ET L'INDÉPENDANCE DE Renaissance du Loir&Cher

► L'association **Presse et Pluralisme**, reconnue d'intérêt général, a été créée en 2008 pour permettre aux lecteurs de devenir des partenaires du développement de leurs titres préférés.

Vous pouvez ainsi effectuer des dons au profit exclusif de :

LA RENAISSANCE DU LOIR-ET-CHER

► Si vous êtes imposable sur le revenu, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 %, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable.

Par exemple, pour un don de 100 €, 66 € vous seront remboursés sur vos impôts.

JE SOUTIENS LA RENAISSANCE DU LOIR-ET-CHER, JE FAIS UN DON :

○ 50 € ○ 200 € (DON LE PLUS POPULAIRE !) ○ 300 € ○ 1000 €
○ 100 € ○ Montant libre : ..... €

MES COORDONNÉES

Nom : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : ..... Ville : .....
Email : .....

Tous les champs sont à remplir obligatoirement pour le bon suivi et traitement de votre don

Ce coupon est à compléter et à retourner accompagné de votre chèque à :
GROUPE AUDIENS - PRESSE ET PLURALISME CS 90 125 - 27091 Evreux CEDEX 9
Chèque libellé à l'ordre de : Presse et Pluralisme / La Renaissance du Loir-et-Cher

MERCI DE VOTRE GÉNÉROSITÉ !

Don possible en ligne via : PAIEMENT PAR VIREMENT

Presse & Pluralisme

Nouveau hors-série
RENAISSANCES

Val de Loire mystérieux, peuplé de secrets et d'histoires...

USSÉ
Le château de la Belle au Bois dormant

LOCHES
La forêt des légendes

DE CHINON À ORLÉANS
Jeanne d'Arc, quand l'Histoire devient légende

BLOIS
Des dragons arrivés comme par magie

SOLOGNE ET BERRY
Sorcières et jeteurs de sort



RETROUVEZ-LE PRÈS DE CHEZ VOUS

Rendez-vous sur notre site internet :
larenaissanceduloiretcher.fr

Renaissance du Loir&Cher
La Renaissance Lochoise

Renaissance du Loir&Cher

Notre hebdomadaire est habilité, par arrêté préfectoral, à publier les annonces judiciaires et légales pour l'ensemble du département du Loir-et-Cher.

Par arrêté ministériel du 19/11/2025, le tarif est fixé,depuis le 1er janvier 2026, à 0.189 €HT le caractère.

Ce tarif ne peut faire l'objet d'aucune remise ou ristourne.

CONSTITUTIONS

A2617**941**

LEX Conseil Avocats
26 rue Arthur Rimbaud
37100 Tours
Tél : 02 43 39 12 23

VALTYS IMMO

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 52 Route de Blois
41100 VENDOME

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 24.06.2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : VALTYS IMMO
Siège social : 52 Route de Blois, 41100 VENDOME
Objet social : La propriété et l'exploitation par bail, la vente à titre exceptionnel, la location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis et de tous biens et droits immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, échanges, apports ou autrement,
L'édification de toutes constructions, agrandissement et transformation sur les terrains susceptibles de lui appartenir,
Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Toutes prises de participations dans des sociétés à prépondérance immobilière,
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Valentin GODINEAU, demeurant 4 Les Tuileries 41800 ST ARNOULT
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de BLOIS.

Pour avis
La Gérance

A2618**254**

SARL d'avocat Cécile MEUBLAT-GIRARDIN
21 bis rue de la vallée Maillard
41000 BLOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 25/06/2026 constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale :
ONYRIA INVEST
Capital social : 350 000 euros
Siège social : 7 chemin des carrosses 41 200 ROMORANTIN LANTHENAY
Objet : -- L'acquisition, la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou autres entités, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, la fourniture de toutes prestations de services aux sociétés ou entités au sein desquelles la Société détient une participation, la gestion de la trésorerie
Président : Monsieur Jorge GUERRA demeurant 7 chemin des carrosses 41200 ROMORANTIN LANTHENAY
Directeur général : Madame Nelly GUERRA demeurant 7 chemin des carrosses 41200 ROMORANTIN LANTHENAY
Tout associé peut participer aux décisions collectives et sous réserve des dispositions légales, dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant aux 2/3 des voix.
RCS BLOIS

Pour avis.

ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO
Annonces légales...
à chacun sa solution !

A2618**285**

Par acte sous seing privé du 25/06/2026 à CHISSAY-EN-TOURAINE, il a été constitué une SAS.
Dénomination : **OYKOS**
Capital : 40.000 €
Siège social : 65 Rue Basse 41400 CHISSAY-EN-TOURAINE
Durée : 99 ans.
Objet social : La société a pour objet, en France et à l'étranger :
La prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, françaises ou étrangères, créées ou à créer, et la gestion d'un portefeuille de participations.
L'animation de groupe, à titre principal, d'un groupe constitué de sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société et exerçant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale, même si cela ne concerne qu'une société filiale, par :la participation active à la conduite de la politique du groupe, à la définition de sa stratégie, à la détermination des orientations générales d'activité et de développement des filiales, animer et coordonner les activités de sa ou ses filiales et participations ;le contrôle effectif, direct ou indirect, de sa ou ses filiales, notamment par la détention de participations conférant un pouvoir de décision ou une influence déterminante ; la conduite et la coordination de la politique générale du groupe et le suivi de sa mise en œuvre effective, par tous actes de direction, de supervision, de contrôle et d'arbitrage nécessaires et définir et mettre en œuvre la stratégie, notamment financière, commerciale, juridique, fiscale, sociale et opérationnelle du groupe ; l'exercice de toute mission de direction, de gestion ou de mandat social au sein d'une ou des sociétés dans laquelle ou lesquelles elle détient une participation ;
La fourniture, le cas échéant et à titre purement interne au groupe, de services spécifiques au bénéfice des filiales et, le cas échéant, de leurs propres filiales, notamment : services administratifs et de gestion (secrétariat général, ressources humaines, informatique, organisation, reporting, contrôle interne, gestion des risques) ;
services juridiques et fiscaux (assistance en matière de gouvernance, rédaction et suivi des conventions intragroupe, assistance à la conformité, veille réglementaire, suivi des contentieux) ; services financiers et de gestion (élaboration et suivi des budgets, centralisation de trésorerie, gestion financière de groupe, assistance à l'établissement des comptes sociaux et consolidés, contrôle de gestion) ; services commerciaux, stratégiques et de développement (définition et suivi de la politique commerciale et marketing de groupe, assistance au développement, appui à l'innovation, études de marché) ; services immobiliers, incluant notamment la mise à disposition, la location ou la gestion d'immeubles ou de parties d'immeubles au profit des sociétés du groupe pour les besoins exclusifs de leur activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou libérale.
La détention, la gestion et, le cas échéant, la mise à disposition ou la location, au profit exclusif des sociétés contrôlées du groupe, d'immeubles, de droits immobiliers, de biens mobiliers, de marques, brevets, licences, droits de propriété intellectuelle, et plus généralement de tous actifs nécessaires à l'activité opérationnelle desdites sociétés, dans le cadre de l'animation et du développement du groupe.
Accessoirement à l'activité principale d'animation du groupe et dans la mesure où cela ne remet pas en cause le caractère principal de cette activité :
la gestion de participations minoritaires dans des sociétés non animées ;
la gestion de trésorerie et de placements financiers, pour autant que la valeur vénale des actifs affectés à l'activité d'animation de groupe, notamment les titres des filiales opérationnelles animées, les biens mis à leur disposition et la trésorerie effectivement affectée à l'activité du groupe, représente plus de la moitié de l'actif total de la société.
Plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition qu'elles ne modifient pas le caractère principal d'animation de groupe de la société et ne la transforment pas en simple holding de gestion de patrimoine.
Chaque action donne droit à une voix - Les cessions de titres sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés, sauf en cas de cession entre associés.
Président : La société MCGARDEN, société à responsabilité limitée à associé unique, au capital social de 500 €, dont le siège social est situé au 65 RUE BASSE, 41400 CHISSAY-EN-TOURAINE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BLOIS sous le n°104749239.
Directeur Général : La société BOISSE, société par actions simplifiée unipersonnelle au capital social de 462500 €, dont le siège social est situé au 4 RUE DE LA BASSE VENNETIERE 37250 MONTBAZON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Tours sous le numéro 938 801 479.
Immatriculation RCS BLOIS.

A2617**655**

KIR INVEST

Société par actions simplifiée
au capital de 225 000 euros
Siège social :
131 rue du Patureau de la Grange
41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE
RCS BLOIS

Avis est donné de la constitution de la Société par Actions Simplifiée :
Dénomination sociale :KIR INVEST
Capital social : 225 000 euros
Siège social : 131 rue du Patureau de la Grange 41200 PRUNIERS-EN-SOLOGNE
Objet : la prise de participations dans toutes sociétés ou autres entités, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tout bien immobilier, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire, la participation à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, la fourniture de toutes prestations de services aux sociétés
----Président : -Monsieur Ali KIR, demeurant 6 A rue Maurice Sagnole 41 200 Romorantin Lanthenay
Tout associé peut participer aux décisions collectives et sous réserve des dispositions légales, dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant aux 2/3 des voix.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BLOIS

Pour avis.

A2617**812**

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/06/2026, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : Entreprise GOFFLOT
Objet social : - Travaux d'électricité, plomberie, chauffage, carrelage, - Agencement de salle de bain clé en main, - Toutes opérations industrielles commerciales et financières mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et a tous objets similaires.
Siège social : 8 rue Francis GAUTHIER, THENAY, 41400 LE CONTROIS EN SOLOGNE
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BLOIS
Gérance : M. GOFFLOT Benjamin 8 rue Francis GAUTHIER, THENAY 41400 LE CONTROIS EN SOLOGNE

POUR AVIS

FONDS DE COMMERCE

A2617**771**

Suivant acte sous seing privé en date à OUCQUES LA NOUVELLE du 18/06/2026, enregistré au Service des Impôts de BLOIS le 22/06/2026, référence 2026 A 794, Madame Céline CHEVALIER, demeurant 27 avenue de France, 41290 OUCQUES LA NOUVELLE, immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 887 489 409, A CEDE À la Société LES ECOGITES DE LA SABLIERE, SARL au capital de 3 000,00 euros, dont le siège social sera fixé 641 Plaine de Beslou 41290 OUCQUES LA NOUVELLE, immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 102 764 784, représentée par Madame Céline CHEVALIER, Un fonds de commerce de location de logements touristiques insolites, location d'un espace SPA, vente à emporter de plats et paniers garnis, location de salles de réception et organisation évènementielle et d'énergéticienne, sis et exploité 641 Plaine de BESLOU 41290 OUCQUES LA NOUVELLE, moyennant le prix de 78 000,00 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 01/04/2026. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au siège du fonds cédé pour la validité.

Pour avis

DISSOLUTIONS

A2618**522**

SARL d'avocat Cécile MEUBLAT-GIRARDIN
21 bis rue de la vallée Maillard
41000 BLOIS

LADELYCE

Société par actions simplifiée
au capital de 40000 euros
Siège social : 12 RUE JULES GIRAULT,
41250 BRACIEUX
853 003 226 RCS BLOIS

Le 22/06/2026 l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour -Monsieur Arnaud LAURENT demeurant 14 rue des grands cèdres 41120 Candé Sur Beuvron a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 12 RUE JULES GIRAULT, 41250 BRACIEUX Mention sera faite au RCS de BLOIS.

Pour avis.

AVIS RELATIFS AUX PERSONNES

A2618**327**

SELARL PERCHET & ASSOCIES
Mes Samuel CHAUVEAU
et Sandra THEVENIN-OLIVEIRA
Notaires associés
8 bis, Avenue Maunoury 41500 MER

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Sandra THEVENIN-OLIVEIRA, Notaire Associé de SELARL PERCHET & ASSOCIES, titulaire d'un Office Notarial à MER, 8 Bis avenue Maunoury, CRPCEN 41023, le 25 juin 2026, Monsieur Gilles René Lucien **GOUSSEAU**, Madame Marie-Hélène Zulma Thérèse **de CONINCK**, demeurant ensemble à VIEVY-LE-RAYE (41290) lieu-dit Guissauray, mariés à la mairie de MESNIL-VERCLIVES (27440) le 13 septembre 1986 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les [articles 1536 et suivants du Code civil](http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnArticleDeCode?code=CCIVILL0.rcv&art=1536) aux termes du contrat de mariage reçu par Maître BRIMBEUF, notaire à OUCQUES (41290), le 3 septembre 1986, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation de biens avec sociétés d'acquêts.
Les oppositions des créanciers à cet aménagement de régime matrimonial, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour avis
Le notaire.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

A2617**065**

SAPSAN AEROTECH

Société par actions simplifiée
unipersonnelle en liquidation
Au capital de 20000euros
Siège social : 4 rue des Saules
41140NOYERS SUR CHER
Siège de liquidation :
4 rue des Fauvettes
41140 NOYERS SUR CHER
839 433 216 RCS BLOIS

Aux termes d'une décision en date du 05/06/2026 au NOYERS SUR CHER, l'Associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Hervé LAVEYSSIERE, demeurant 4 rue des Fauvettes 41140 NOYERS SUR CHER, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de BLOIS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis
Le Liquidateur

MODIFICATIONS

A2618**338**

SEK

SCI au capital de 100 €
Siège social :
25 rue Edouard Bezard
41170 Mondoubleau
449 946 276 RCS de Blois

Aux termes de l'AGE en date du 01/06/2026 les associés ont décidé de transférer le siège social au 44 rue Boudouresque 13007 Marseille, à compter du 01/06/2026.
Radiation au RCS de Blois et réimmatriculation au RCS de Marseille

---

A2618**134**

SARL A.S.MER
Notaires associés
10 avenue du Mal Maunoury 41500 MER
Tél.02.54.81.00.34 - Fax.02.54.81.33.23.

Transfert siège social

Par A**GE du 25/04/2026 les associés de la SCI MAS INVEST** dt le siège est à MAROLLES (41) - 1 rue de la Garenne (RCS BLOIS 897.710.539) ont décidé de transférer le siège social au 124 rue de l'Amiral de Querville à BLOIS (41), à compter du 25/04/26.

Pour avis.

A2617**962**

SELARL PERCHET & ASSOCIES
Mes Samuel CHAUVEAU
et Sandra THEVENIN-OLIVEIRA
Notaires associés
8 bis, Avenue Maunoury 41500 MER

TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

Suivant acte par Maître Lucile PERIER-BLANCHETIERE, notaire au sein de la SELARL PERCHET & ASSOCIES, titulaire d'un Office notarial à MER, 8bis avenue Maunoury, le 10 juin 2026, il a été déposé au rang des minutes une assemblée générale des associés en date du 6 juin 2026, de la société à responsabilité limitée dénommée **TANDEM**, au capital de 10.000 € immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 839 548 211, aux termes de laquelle il a été décidé de transférer le siège de la société du 56 Route Nationale - 41500 SAINT DYE SUR LOIRE au 96 Route de Blois - 41500 MUIDES-SUR-LOIRE.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis,
Le notaire

A2618**475**

Transfert de siège social

GC IMMO

La Société dénommée **GC IMMO**, Société civile immobilière au capital de 1.800,00 €, dont le siège est à PRUNAY-CASSEREAU (41310) , 8 Le Cassereau , immatriculée au RCS de BLOIS sous le numéro 899802409. Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale de la collectivité des associés en date du 19 mai 2026. Il a été constaté : Le transfert de siège social de la société à savoir : Ancien siège social: PRUNAY-CASSEREAU (41310) , 8 Le Cassereau Nouveau siège social: CHATEAU-RENAULT (Indre-et-Loire), 138 rue de la République. L'objet de la société: L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

A2617**387**

CERFRANCE VAL DE LOIRE
8 rue Pasteur
41260 La Chaussée Saint Victor

Démission de cogérance

«ADAM»

Exploitation Agricole à responsabilité limitée
au capital de 72700 euros
Siège social : 3 BONPUITS
41500 MULSANS
887 704 872 RCS BLOIS

La collectivité des associés de l'exploitation agricole à responsabilité limitée dénommée «ADAM» réunis en assemblée générale extraordinaire le 27 mars 2026, a régularisé la démission de Monsieur Damien ADAM à effet au 1er janvier 2023, suite à son départ en retraite.
En conséquence, Madame Clotilde ADAM devient seule gérante de la société «ADAM».
Modification sera faite au greffe du tribunal de commerce de BLOIS.

Pour avis

A2617**961**

LES ROSEAUX Société par actions simplifiée unipersonnelleau capital de 5 000 eurosSiège social : 2 Route de Cheverny, 41120 LE CONTROIS EN SOLOGNE848 514 691 RCS BLOIS Aux termes d'une décision en date du 22/06/2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social 2 Route de Cheverny, 41120 LE CONTROIS EN SOLOGNE au 150 Route de Fougères, Feings – 41120 LE CONTROIS EN SOLOGNE à compter du 22/06/2026 et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts. POUR AVIS La Présidente

Renaissance du Loir&Cher
Vous êtes un particulier ?
PUBLIEZ VOS PETITES ANNONCES
CONTACTEZ LE 05 56 44 72 24

A2618**309**

MAISONS BOIS 2 F

SARL au capital de 123 010 €
Siège social : 41 rue André Boulle
41000 BLOIS
RCS BLOIS 513 135 327

L'AGE du 09/06/2026 a décidé de procéder à l'extension de l'objet social en ajoutant à l'article Article 2 : Objet les activités suivantes : Photovoltaïque (vente, pose et raccordement électrique).
La décision sera effective à compter du 09/06/2026, l'article Article 2 : Objet des statuts a été modifié en conséquence.
Le reste est sans changement.
Modification au RCS BLOIS.

la gérance

A2618**366**

AY BATEURL au capital de 500,00 € Siège social : 23 RUE PIERRE BROSSOLETTE 41100 VENDOME Par assemblée générale extraordinaire du 12/06/2026, il a été décidé de transférer le siège social au : 22 Rue Edouard Branly 41100 Vendôme, à compter du 12/06/2026 . modification au RCS de Blois 953820917.

A2618**043**

FIDAL
AVOCATS

37 quai Ulysse Besnard
41000 BLOIS

MPM 41

SCI au capital de 2 000 €
Siège social : 15 rue Edouard VAILLANT
41200 ROMORANTIN LANTHENAY
809 129 026 RCS BLOIS

Transfert de siège social

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 1er mai 2026, il a été décidé de transférer le siège social de 15 rue Edouard Vaillant 41200 ROMORANTIN LANTHENAY à 64 route de Rere 41300 THEILLAY à compter du 1er mai 2026. L'article 5 des statuts a été modifié. Mention sera faite au RCS de BLOIS.

Pour avis

A2618**407**

In Extenso
EXPERTS-COMPTABLES
CENTRE OUEST
www.inextenso.fr

OGELEC Société par actions simplifiéeau capital de 50 000 eurosSiège social : 14 rue de Blois, 41120 CANDE SUR BEUVRON412 126 922 RCS BLOIS Aux termes d'une décision en date du 01/07/2026, le Président a décidé de transférer le siège social du 14 rue de Blois, 41120 CANDE SUR BEUVRON au 6 Route des Montils, 41120 CANDÉ-SUR-BEUVRON à compter du 1er juillet 2026 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au RCS de Blois. POUR AVIS Le Président

Renaissance du Loir&Cher | Journal MEMBRE du réseau | ALC RÉGIE

2 POSSIBILITÉS
pour publier vos annonces légales dans nos journaux ou sur le web :

PLATEFORME ALC RÉGIE
24h/24 - 7j/7 | CB
annoncelegale.alcregie.com

ENVOI PAR MAIL
Une équipe à votre disposition
annonces.legales@alcregie.com

Besoin d'un renseignement ?
05 56 44 72 24

ALC RÉGIE
Régie publicitaire du groupe PMSO

Destination Santé

Médicaments : est-ce une bonne idée de les broyer si on n'arrive pas à les avaler ?

La présence de troubles de la déglutition peut inciter certains patients ou professionnels de santé à écraser les médicaments, pour favoriser leur absorption. En France, la pratique est longtemps apparue courante, notamment dans les unités de soins et les maisons de retraite. Une étude publiée en 2012 a montré qu'elle concernait près d'un patient sur trois en gériatrie (32 %). Dans 42 % des cas, il s'agissait de formes galéniques pour lesquelles l'écrasement était contre-indiqué. Et dans trois cas sur quatre, il était même question de plusieurs molécules écrasées ensemble, sans forcément que le médecin prescripteur n'en eut été informé.

Une pratique toujours très courante

Quinze ans plus tard, d'après une nouvelle étude, la pratique demeure encore courante : *« le taux de non-conformité lié à l'administration est demeuré important, 74,1 % de formes galéniques contre-indiquant l'écrasement (42 % en 2009). En revanche, les médicaments étaient écrasés ensemble moins souvent qu'en 2009 (62 % versus 71 %) »*, rapportent les auteurs. Et de souligner l'importance de produire des recommandations de bonnes pratiques.

Des risques pour le patient

Car c'est un fait : « les comprimés ne sont pas faits pour être écrasés », a même titré l'Agence régionale de Santé (ARS) de Haute-Normandie, dans l'un de ses dépliants consacrés à ce sujet. Cette pratique présente en effet plusieurs risques pour le patient, puisqu'elle modifie les propriétés des médicaments. De façon concrète :

- un risque de surdosage lors d'écrasement des formes à libération prolongée. Celles-ci visent à libérer la molécule de manière progressive. Broyer le médicament expose ainsi à la libération d'un seul tenant du principe actif et en conséquence à un risque de surdosage ;

- une baisse d'efficacité due à une perte de produit, ou une modification chimique. Par exemple, l'exposition à la lumière, ou encore le contact avec de la nourriture – sur le plan qui a servi de support à l'écrasement - peuvent entraîner une altération de la substance active. Et donc provoquer une réduction de l'efficacité ;

- une altération de la tolérance par la modification de la biodisponibilité du médicament. Autrement dit, la façon dont il va être absorbé par l'organisme.

Odeurs corporelles, grossesse, bière… Pourquoi les moustiques vous piquent-ils ?

Pourquoi certaines personnes se font-elles dévorer par les moustiques quand d'autres semblent épargnées ? La science montre que l'explication va bien au-delà du groupe sanguin.

Le groupe sanguin, pas si déterminant

Une étude a suggéré que le moustique *Aedes aegypti* préférait les personnes du groupe O. Mais les recherches restent contradictoires et aucun lien n'a été clairement établi.

L'odeur de la peau avant tout

Seules les femelles piquent pour produire leurs œufs. Elles repèrent leurs victimes grâce aux substances émises par la peau et au microbiote cutané. La sueur, certains parfums ou des soins contenant de l'acide lactique peuvent ainsi augmenter l'attractivité.

Chaleur, respiration… et grossesse

Les moustiques détectent le dioxyde de carbone que nous expirons ainsi que la chaleur corporelle. Après un effort, pendant une grossesse ou après une consommation d'alcool, ces signaux peuvent s'intensifier et favoriser les piqûres.

Les vêtements et la bière

Le rouge, l'orange, le noir et le cyan attireraient davantage les moustiques que le vert, le bleu, le violet ou le blanc. Enfin, une étude a montré que boire de la bière augmente aussi l'attractivité pour certaines espèces, sans que les chercheurs en connaissent encore précisément la raison.



bigshot01 - Phovoir

Le goûter, un levier anti-grignotage !

Un goûter est une collation, définie comme un « repas léger ». Bien constitué, il vous permettra de moins manger au dîner et ainsi, de mieux dormir. Bien sûr, le classique pain (complet ou au son, par exemple) beurre et chocolat reste une référence, au même titre qu'un fruit frais. Mais au-delà, vous pouvez miser sur :

- un laitage, de préférence fermenté pour faciliter la digestion (un morceau de fromage ou un yaourt, par exemple) ;

- des aliments riches en magnésium : c'est idéal pour lutter contre le « coup de pompe » de 17 heures. Et pour cela, rien de mieux que quelques fruits secs : raisins, abricots, noisettes, amandes…

Pas de produits industriels

Dans tous les cas, préférez les produits naturels à ceux transformés, industriels ou autres viennoiseries. Côté liquide, il s'agit surtout d'éviter les excitants (thé, café) et les sodas, riches en sucres. Optez plutôt pour les tisanes, le rooibos chaud ou froid selon la saison ou un jus de fruit frais.

Le goûter n'est pas une obligation

Souvenez-vous surtout que cette collation ne doit pas constituer une obligation, ni s'inscrire dans une prise alimentaire incontournable, comme le sont les autres repas. Autrement dit si, sur les coups de 16h30-17 heures, vous n'avez pas faim, inutile de vous forcer !

Une fringale ?

Un dernier point : si vous ressentez non pas une petite faim, mais une véritable fringale durant l'après-midi, portez plutôt votre regard vers le petit-déjeuner et/ou le déjeuner qui ont sans doute été trop légers et peu rassasiants. Alors, le lendemain, glissez-y des aliments riches en fibres, comme des légumes secs (haricots, lentilles, pois chiches…) ou des féculents complets (riz complet, semoule complète, pâtes complètes…). Les fibres permettent d'augmenter la durée de la sensation de satiété entre les repas. De quoi éviter d'avoir rapidement à nouveau faim.

LE 1ER SERVICE DE PRESSE EN LIGNE SPÉCIALISÉ EN SANTÉ GRAND PUBLIC !
RETROUVEZ QUOTIDIENNEMENT LES INFOS SUR : WWW.DESTINATIONSANTE.COM
destinationsanté
L'information santé au quotidien

LE COUP DE CŒUR DE LA SEMAINE


© 2023 Trésor Films / StudioCanal

Soudain seuls

Le scénariste et réalisateur Thomas Bidegain adapte le best-seller *Soudain, seuls* de la navigatrice Isabelle Autissier, publié en 2015. On y suit Laura et Ben, deux amoureux en soif d'aventure, qui partent faire le tour du monde en voilier. Alors qu'ils se dirigent vers l'Amérique du Sud, ils font un petit détour pour arpenter une île sauvage, située en plein Atlantique Sud, sur les côtes antarctiques. Mais le voyage de rêve vire soudain au cauchemar. Tandis qu'ils explorent cette terre fascinante, ils sont surpris par une grosse tempête. À leur retour sur le rivage, une surprise de taille les attend : leur bateau a disparu, probablement emporté par le vent et les courants ! Ils se retrouvent alors pris au piège sur une île déserte et hostile dans des conditions extrêmes… Commence un vrai combat pour rester en vie, surtout à l'approche de l'hiver. Nos héros, comme leur couple, s'en sortiront-ils indemnes ?

Ce drame intense, sorti en 2023 au cinéma et diffusé pour la première fois en clair, est porté par Mélanie Thierry et Gilles Lellouche, plus habités que jamais dans le rôle de ces deux Robinson Crusoé. *Soudain seuls* mêle thriller d'aventure et romance puisqu'il s'agit, pour les protagonistes, de sauver leur peau mais aussi leur histoire d'amour. Le réalisateur montre ainsi l'intimité de ce couple qui, paradoxalement, est filmé au cœur d'immenses paysages s'étendant à perte de vue.

Dimanche 5, France 2, 21 h 10

LES ESSENTIELS

| *Tour de France*
Le grand départ du Tour de France est donné ce 4 juillet à Barcelone. Après un petit tour en Catalogne, les cyclistes rejoindront la station des Angles. Ils passeront ensuite par Carcassonne, Bordeaux, Aurillac, Chambéry, Mulhouse et le Territoire de Belfort avant une arrivée sur les Champs-Élysées le 26 juillet.
Samedi 4, France 2, 16 h 00

| *L'Agent secret*
Canal+ nous invite à découvrir *L'Agent secret*, le film de Kleber Mendonça Filho doublement récompensé lors du dernier Festival de Cannes. Wagner Moura y incarne un homme mystérieux arrivant, en 1977, dans la ville de Recife, au Brésil, pour y retrouver son fils. Mais son passé le rattrape…
Mardi 7, Canal+, 21 h 05

| *Partenaires particuliers*
Jérémy Michalak part en vacances à Barcelone avec un aveugle, un paraplégique, un trisomique et une naine. Durant sept jours (et quatre épisodes), ils nous partagent leur expérience de voyage et apportent un regard différent sur le handicap.
Mercredi 8, France 5, 21 h 05

SAMEDI


Rugby : Argentine / Écosse, TF1

TF1
21.00 SPORT
RUGBY : ARGENTINE / ÉCOSSE
23.05 Vendredi, tout est permis avec Arthur
FRANCE 2
20.50 DIVERTISSEMENT
FORT BOYARD
21.55 Cyclisme : L'image du Tour de France, sport
22.55 Quelle époque !
FRANCE 3
21.10 TÉLÉFILM
MEURTRES À BAYEUX 10
22.45 Meurtres à Saint-Malo, téléfilm
CANAL+
21.05 FILM
THE CONJURING : LAST RITES
23.15 Hot ones
FRANCE 5
21.05 MAGAZINE
ÉCHAPPÉES BELLES
Japon, les surprises de tokyo
22.40 Échappées belles
M6
21.20 MAGAZINE
COUPE DU MONDE DE LA FIFA - LE MAG
22.35 Avant-match, mag.
22.50 Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
ARTE
20.55 DOCUMENTAIRE
ASCENSEUR POUR LES ABYSSES
22.25 Abysses, la face cachée des océans, doc.

DIMANCHE



Scènes de ménages, M6

TF1
21.10 FILM
PLANCHA
Avec Lambert Wilson
23.05 Esprits criminels, série
FRANCE 2
21.10 FILM
SOUDAIN SEULS
Avec Gilles Lellouche
23.00 Mourir peut attendre, film
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
HUDSON AND REX
Avec Luke Roberts
22.35 Hudson and Rex, série
CANAL+
21.00 DOCUMENTAIRE
I'M CARL LEWIS !
22.45 Icefall, film
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
FRANCO, LE DERNIER DICTATEUR 10
Première partie - Au nom du Christ et de l'Empire
22.00 Franco, le dernier dictateur, doc.
M6
20.35 SÉRIE
SCÈNES DE MÉNAGES
21.35 Avant-match, mag.
21.50 Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
ARTE
21.00 FILM
L'IMPASSE 12
Avec Al Pacino, Sean Penn
23.20 Disco Sex Machine, doc.

LUNDI


Meurtres au paradis, France 2

TF1
21.10 SÉRIE
CAMPING PARADIS
Avec Laurent Ournac
23.05 Camping Paradis, série
FRANCE 2
20.55 SÉRIE
MEURTRES AU PARADIS 10
Avec Don Warrington
21.55 Meurtres au paradis
FRANCE 3
21.10 FILM
L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE
Avec François Cluzet
23.10 Outremer.ledoc, doc.
CANAL+
21.05 SÉRIE
LA VILLE NOUS APPARTIENT 10
23.05 Sugar, série
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
SALE TEMPS POUR LA PLANÈTE
Guadeloupe, beauté fragile
21.55 Sale temps pour la planète, doc.
M6
20.50 SPORT
FOOTBALL : COUPE DU MONDE DE LA FIFA 2026
23.05 Cauchemar en cuisine
ARTE
20.55 FILM
LE BOUCHER 10
Avec Jean Yanne, Stéphane Audran
22.30 Nickelodeon, film

MARDI


L'agent secret, Canal+

TF1
21.10 FILM
COUP DE FOUDRE À NOTTING HILL
Avec Hugh Grant
23.25 La proposition, film
FRANCE 2
21.10 DOCUMENTAIRE
RÈGNE ANIMAL, LES JEUX DE L'AMOUR
22.45 Règne animal, les jeux de l'amour, doc.
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
ALEXANDRA EHLE
CANAL+
21.05 FILM
L'AGENT SECRET
Avec Wagner Moura
23.40 Eagles of the Republic, film
FRANCE 5
21.05 FILM
TENDRE POULET
Avec Annie Girardot
22.50 C dans l'air, mag.
M6
20.40 MAGAZINE
COUPE DU MONDE DE LA FIFA - LE MAG
21.35 Avant-match, mag.
21.50 Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
ARTE
21.00 DOCUMENTAIRE
GARDIENS DE LA RÉVOLUTION
Les maîtres de l'Iran
Les maîtres de l'Iran
22.40 Iran, la guerre intérieure, doc.

MERCREDI


Samba, Arte

TF1
21.10 SÉRIE
ALL HER FAULT 10
Avec Sarah Snook
22.05 All her fault, série
FRANCE 2
21.10 TÉLÉFILM
LE CRIME LUI VA SI BIEN
Avec Hélène Seuzaret
22.45 Drag Race France
FRANCE 3
21.10 MAGAZINE
LE VILLAGE PRÉFÉRÉ DES FRANÇAIS 2026
23.25 Des racines & des ailes
CANAL+
21.05 TÉLÉFILM
CHAMOUXLAND 2 10
Avec Camille Chamoux
22.05 Juliette Armanet - Brûler le feu, spectacle
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
PARTENAIRES PARTICULIERS, UN VOYAGE PAS COMME LES AUTRES
23.00 C dans l'air, mag.
M6
21.10 FILM
LES TROIS MOUSQUETAIRES : D'ARTAGNAN
Avec François Civil
23.30 Une zone à défendre, téléfilm
ARTE
20.55 FILM
SAMBA
22.55 Giorgio Moroder & Donna Summer : "I Feel Love", doc.

JEUDI


Zodiaque, TF1

TF1
21.10 SÉRIE
ZODIAQUE 10
22.15 New York, unité spéciale, série
FRANCE 2
21.10 DOCUMENTAIRE
ET ÇA VOUS FAIT RIRE ?
Rire avec son temps
22.40 Et ça vous fait rire ?
FRANCE 3
21.10 SÉRIE
LA STAGIAIRE
Avec Michèle Bernier
22.55 La stagiaire, série
CANAL+
21.05 SÉRIE
MINIATURE WIFE
Avec Elizabeth Banks
22.25 Les braises, film
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
DES TRAINS PAS COMME LES AUTRES
Présenté par Philippe Gougler
Costa Rica
22.50 Des trains pas comme les autres, doc.
M6
20.40 MAGAZINE
COUPE DU MONDE DE LA FIFA - LE MAG
21.35 Avant-match, mag.
21.50 Football : Coupe du monde de la FIFA 2026, sport
ARTE
20.55 SÉRIE
HAPPY VALLEY
Avec Sarah Lancashire
21.55 Happy Valley, série

VENDREDI

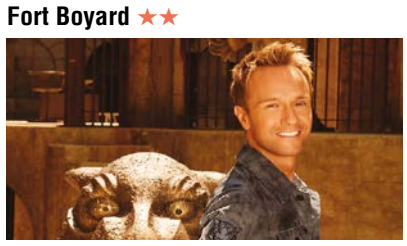

Florent raconte Pagny, France 3

TF1
21.10 DIVERTISSEMENT
LE GRAND QUIZ
22.20 Le grand quiz
FRANCE 2
20.55 SÉRIE
CÉSAR WAGNER
22.30 César Wagner, série
FRANCE 3
21.10 DOCUMENTAIRE
FLORENT RACONTE PAGNY
22.45 David Hallyday - Requiem pour un fou, spectacle
CANAL+
21.05 FILM
BOB L'ÉPONGE - LE FILM : UN POUR TOUS, TOUS PIRATES !
22.30 Le jour J, film
FRANCE 5
21.05 DOCUMENTAIRE
LES TRÉSORS DES FAVORITES DES ROIS DE FRANCE
22.40 Les trésors des jardins français - les jardins du XXe siècle, doc.
M6
20.50 SPORT
FOOTBALL : COUPE DU MONDE DE LA FIFA 2026
22.45 Coupe du monde de la FIFA - Le Mag.
ARTE
20.55 SÉRIE
MEURTRES À SANDHAMN
Avec Jakob Cedergren
22.25 Meurtres à Sandhamn

Télé Programmes® reproduction interdite Tél. 04 91 27 01 16

NOUS VOUS CONSEILLONS AUSSI DE REGARDER…

Fort Boyard ★★



Petit événement dans *Fort Boyard* : Cyril Féraud succède à Olivier Minne. C'est un rêve qui se réalise pour l'animateur de *100 % logique* puisqu'il regarde le programme depuis tout petit. C'est même ce jeu d'aventure qui lui a donné envie de faire de la télévision ! Autre nouveauté, le fort accueillera désormais, chaque semaine, un candidat anonyme aux côtés des célébrités. **Samedi 4, France 2, 20 h 50**

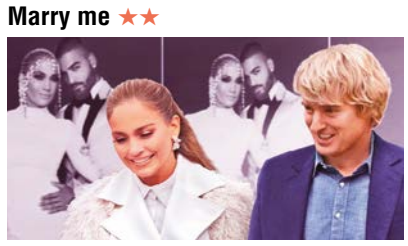
Ascenseur pour les abysses ★★

99 % des abysses n'ont jamais été explorés ! Loin sous la surface des océans vivent d'innombrables créatures inconnues. Pour les découvrir, l'homme a besoin de submersibles voire de robots sous-marins. Ce documentaire nous présente des espèces étranges, parfois effrayantes, comme les animaux bio luminescents, le vampire des abysses ou encore le requin du Groenland. **Samedi 4, Arte, 20 h 55**

Plancha ★★

Après *Barbecue*, Éric Lavaine remet en scène ses héros dans une suite intitulée *Plancha*. Nos joyeux drilles se retrouvent désormais en vacances dans le Finistère, alors qu'ils devaient partir en Grèce. La météo peu clémente atteint le moral des troupes. Alors que les nerfs sont mis à rude épreuve et que certains esprits s'échauffent, cette réunion amicale va être l'occasion de faire quelques révélations inattendues… **Dimanche 5, TF1, 21 h 10**

Marry me ★★



Kat Valdez, sublime pop star, est sur le point d'épouser son petit ami Bastian. Ils ont d'ailleurs prévu de se demander en mariage en public, devant des fans déchaînés et des caméras. Mais tout bascule à quelques minutes de la cérémonie lorsque Kat apprend que son cher et tendre l'a trompée. La fiancée bafouée décide alors de demander en mariage un père de famille présent dans le public… **Lundi 6, W9, 21 h 25**

L'École buissonnière ★★

Nicolas Vanier a grandi en Centre-Val de Loire, dans la ferme de son grand-père. De ses souvenirs d'enfance, il a écrit un livre, *L'École buissonnière*, qu'il a ensuite adapté au cinéma. On y découvre Paul, un jeune orphelin parisien des années 1930, adopté par un garde-chasse et son épouse. Grâce à sa nouvelle famille, il découvre la Sologne et sa campagne. **Lundi 6, France 3, 21 h 10**

Les Trois Mousquetaires : D'Artagnan ★★

Charles de Batz de Castelmore, dit D'Artagnan, est un jeune Gascon fougueux et épris de justice. Depuis sa plus tendre enfance, le jeune homme rêve de rejoindre les mousquetaires. Son destin bascule alors qu'il assiste à la tentative d'enlèvement d'une jeune femme. En lui portant secours, il est brutalement attaqué par ses ravisseurs. Lorsqu'il reprend conscience, D'Artagnan se jure de se venger. **Mercredi 8, M6, 21 h 10**

Le Petit Blond de la Casbah ★★



Alexandre Arcady adapte son livre *Le Petit Blond de la Casbah*, publié en 2003. À travers l'histoire d'un réalisateur de retour à Alger, sa ville natale, en compagnie de son fils, il raconte sa propre enfance au sein d'une famille juive. Au cœur de son quartier populaire règnent une solidarité et une fraternité sans faille, jusqu'au jour où l'Indépendance frappe à la porte du pays… **Mercredi 8, CStar, 21 h 10**

Des trains pas comme les autres ★★

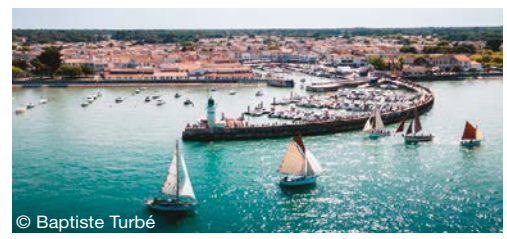
France 5 lance la nouvelle saison de l'émission *Des trains pas comme les autres*, en Angola. Philippe Gougler part à la découverte des lignes de chemins de fer de ce pays d'Afrique de l'ouest méconnu. Le baroudeur visitera notamment l'île aux Tigres, la capitale Luanda ou encore les chutes de Kalandula. La semaine prochaine, il partira en Floride. **Jeudi 9, France 5, 21 h 05**

Une nuit d'opéra sous les étoiles de Provence ★★

Depuis le charmant village de Gordes, dans le Vaucluse, et son théâtre des Terrasses, qui offre une vue panoramique sur le Luberon, de grands artistes lyriques français offrent un concert riche en émotions, en l'honneur de Raymond Duffaut, ancien directeur de l'Opéra d'Avignon, des Chorégies d'Orange et des Saisons de la voix. **Vendredi 10, France 4, 21 h 00**

COUP DE PROJECTEUR

Le Village préféré des Français


© Baptiste Turbé

Stéphane Bern repart sur les routes de France pour nous faire découvrir les plus beaux villages du pays ! Pour cette nouvelle édition du concours, quatorze bourgades sont en compétition, parmi lesquelles Blangy-le-Château (Normandie), Locquirec (Bretagne), Nolay (Bourgogne-Franche-Comté), La Flotte (Nouvelle-Aquitaine) et Saulges (Pays de la Loire). Le sud est également représenté avec Saint-Martin-de-Londres (Occitanie), Vescovato (Corse) et Bormes-les-Mimosas (Provence-Alpes-Côte d'Azur), qui figure parmi les favoris.

L'an dernier, c'est la commune de Saint-Antoine-l'Abbaye (Auvergne-Rhône-Alpes) qui avait remporté l'émission et qui aura donc droit à un timbre à son effigie, disponible à partir du 10 juillet dans les bureaux de poste.

Mercredi 8, France 3, 21 h 10

À VOIR SUR KTO CETTE SEMAINE

| *Louis Massignon, le vœu et le destin* Ce documentaire s'intéresse à Louis Massignon, à l'occasion de la Fête de l'indépendance de l'Algérie. Ce savant français du XXe siècle est l'un des précurseurs du dialogue islamo-chrétien. ***Dimanche 5, 21 h 40***

La canicule, grande oubliée dans la rénovation énergétique

La moitié du parc de logements n'est pas adaptée aux vagues de chaleur. Or la rénovation énergétique, qui privilégie la protection contre le froid, ne prend que marginalement en compte le confort d'été.

Fait-il plus de 30°C chez lui? Plus de 35°C? Alexandre, qui vit au dernier étage d'une résidence relativement récente dans l'est de la capitale, compte bien s'acheter un thermomètre pour le savoir. Car ce Parisien ne comprend pas comment il peut avoir si chaud alors que son immeuble vient de faire l'objet d'une rénovation énergétique globale.

Certes, on lui a changé les fenêtres et on a mis des volets, ce qui est une bonne chose. Mais le reste des travaux le laisse perplexe. « *Je m'étonne qu'on ait décidé de placer un revêtement en zinc ou en tôle sur tout ou partie de la façade exposée au soleil, et que les stores blancs aient été remplacés par des stores gris.* » Il se demande aussi pourquoi la laine d'isolation posée dans les combles n'a pas été remplacée. Et s'interroge sur le fait qu'aucun ventilateur de plafond n'ait été installé dans son logement pourtant très exposé.

« *Aujourd'hui, on peut dire que la politique de rénovation énergétique a été conçue pour le confort d'hiver mais laisse globalement de côté l'adaptation aux vagues de chaleur* », confirme Maider Olivier, chargée de plaidoyer climat à la Fondation pour le logement des défavorisés, qui vient de publier sa quatrième étude sur le sujet. D'ailleurs « *42% des logements qui ont un DPE (diagnostic de performance énergétique, NDLR) classé A sont insuffisants en confort d'été* », explique-t-elle.

Une des explications est à chercher du côté de la réglementation. Concernant les constructions neuves, ce n'est que depuis la RE 2020, une réglementation environnementale de 2020 entrée en vigueur en 2022, que « *le confort d'été fait partie des obligations* », explique Laurent Arnaud, responsable bâtiment au Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (Cerema).

Mais, en ce qui concerne les rénovations des logements existants, il n'y a toujours aucune obligation de confort d'été. Or, le parc est essentiellement constitué de logements anciens. Certes, depuis 2023, il y a eu une légère inflexion. « Après notre première étude sur les logements bouilloires, l'Anah (l'agence qui distribue les aides MaPrimeRenov', NDLR) a décidé d'ouvrir ses aides aux propriétaires qui veulent installer des volets ou des brasseurs d'air, mais uniquement pour ceux qui font des rénovations globales », rappelle Maider Olivier. Sauf que moins d'une rénovation sur cinq est globale. Et, « *comme ce n'est pas obligatoire, une minorité d'entre elles intègre le confort d'été* », avec par exemple la pose de volets. Cela va-t-il évoluer? Le gouvernement a adopté le 24juin en conseil des ministres un projet de loi visant à reporter de plusieurs années l'interdiction de location de près de 700.000 logements classés F et G, si les propriétaires s'engagent à faire des travaux. Au grand dam des associations, qui l'accusent de remettre sur le marché des passoires thermiques. Malgré tout, Vincent Jeanbrun, le ministre du Logement, affirme vouloir en profiter pour remettre les canicules « *au cœur de (ses) préoccupations* », via l'ajout d'amendements.



Malgré un DPE (diagnostic de performance énergétique) classé A, 42 % des logements concernés présenteraient un confort d'été insuffisant.

(Quentin Reix/Echo Républicain/PhotoPQR/Maxppp)

Il entend par exemple ne plus rendre obligatoire l'avis des architectes des bâtiments de France qui refusent parfois les volets pour des raisons de défense du patrimoine, mais cela uniquement dans certaines opérations de constructions neuves. Il veut aussi faciliter le vote en copropriété de travaux comme la pose des volets et former les conseillers de MaPrimeRénov' à encourager les rénovations améliorant le confort d'été. « *C'est tardif et surtout insuffisant, car cette prise en compte ne sera toujours pas obligatoire pour obtenir les aides à la rénovation* », regrette Maider Olivier.

L'enjeu est pourtant de taille. « *On peut dire qu'en France environ la moitié des logements est en état d'inconfort l'été* », estime Julien Hans, directeur recherche et innovation au Centre scientifique et technique du bâtiment (CSTB). Pour évaluer cela, le CSTB se base sur l'indicateur « degré heure », qui mesure la durée cumulée pendant laquelle les occupants d'un bâtiment sont exposés à une température supérieure à un seuil de confort prédéfini, variant entre 26 et 28°C. « *Au-dessus de 1 250 degrés heures, le logement est considéré comme très inconfortable, ce qui veut dire une quinzaine de jours à 30-32°C* », précise Julien Hans. Chacun peut voir l'indicateur de surchauffe de son logement en renseignant son adresse sur GoRénove.

Or la rénovation contre le froid n'est efficace contre le chaud qu'à certaines conditions. La gestion des fenêtres notamment est délicate. « *Alors que l'hiver, on cherche l'exposition au soleil, en été, des fenêtres grandes et non obturées peuvent être une source considérable d'inconfort* », explique Julien Hans. De même, des murs et toits bien isolés pour l'hiver peuvent, à une certaine température, finir par laisser passer la chaleur et ensuite... la piéger à l'intérieur du logement. « *Tout dépend du rapport entre l'inertie, qui dépend de la masse des murs, et la taille de l'isolant* », reprend l'expert.

La bonne formation des maîtres d'œuvre et des artisans est à cet égard impérative. Le financement est aussi un élément clé. « *Aujourd'hui, la majorité des isolants utilisés sont synthétiques, comme la laine de verre ou de roche, qui isolent bien contre le froid mais protègent moins contre le chaud que les matériaux biosourcés, qui sont moins utilisés car ils coûtent plus cher* », affirme ainsi Maider Olivier.

Toutefois, rassure Laurent Arnaud, « *il y a tout un tas de choses à faire pour garder un logement au frais* ». La profession planche même sur des solutions compatibles avec des pics de température à 50°C. En plus de l'obturation des fenêtres et une isolation bien maîtrisée, « *il faut travailler sur la ventilation* », détaille-t-il.

Si on ne peut pas ventiler la nuit car il fait trop chaud, d'autres méthodes existent, comme les puits canadiens, qui permettent de rafraîchir l'air en le faisant passer par le sol. Bref, entre l'isolation, la ventilation, la végétalisation ou encore les brasseurs d'air, « *on a tout un tas de solutions possibles avant d'opter pour la climatisation, qui rafraîchit le logement mais réchauffe l'extérieur* », conclut Laurent Arnaud. D'après l'expert, « *si ça ne suffit pas, on peut intégrer une climatisation, mais il vaut mieux le faire de façon collective, en tenant compte de la température extérieure* ».

Nathalie BIRCHEM

